



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Première Commission

4^e séance plénière

Mercredi 10 octobre 2018, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jinga (Roumanie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président : Je rappelle à toutes les délégations que la liste évolutive des orateurs pour cette phase de nos travaux a été close hier à 18 heures, conformément à notre programme de travail et au calendrier. J'espère que toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole durant le débat général ont été en mesure de s'inscrire sur la liste avant cette échéance.

Je rappelle également aux délégations que la liste des orateurs sera ouverte demain pour le débat thématique, qui débutera la semaine prochaine, le mercredi 17 octobre.

En ce qui concerne la liste des orateurs pour aujourd'hui, je prie les délégations qui prendront la parole de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti. Je leur rappelle que je vais continuer à compter sur leur coopération pour limiter la durée de leur déclaration à huit minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de leur pays et à 13 minutes si elles le font au nom de plusieurs délégations. J'encourage de nouveaux les délégués qui ont des déclarations longues à n'en lire qu'une version abrégée et à faire publier le texte intégral de leur déclaration sur le portail PaperSmart.

J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable, comme j'essaie de le faire d'ailleurs, pour donner le temps nécessaire à l'interprétation.

M. Escalante Hasbún (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Tout d'abord, la CELAC vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session, ainsi que les autres membres du Bureau. Nous voudrions aussi remercier l'Ambassadeur Bahr Aluloom de l'Iraq pour les efforts inlassables qu'il a déployés en tant que Président au cours de la session de l'année dernière.

Notre région peut se prévaloir d'une longue tradition en matière de promotion du désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements – des questions prioritaires qui doivent figurer à l'ordre du jour de l'ONU et qui sont aussi des composantes essentielles pour le maintien de la paix et de sécurité internationales. Nous réaffirmons dans le même temps notre détermination et notre engagement à continuer de promouvoir le désarmement nucléaire général et complet en tant que principale priorité de notre communauté, ainsi que la nécessité urgente de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires.

La CELAC réaffirme la nécessité d'avancer vers l'objectif principal du désarmement nucléaire et d'édifier

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



un monde durable et exempt d'armes nucléaires. À cet égard, elle exprime son opposition au perfectionnement des armes nucléaires existantes et au développement de nouveaux types d'armes nucléaires, conformément à l'obligation de désarmement et de non-prolifération. Nous réaffirmons aussi la nécessité d'éliminer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité.

Nous considérons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais de ces deux instruments, viendront compléter le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sur la voie de l'élimination totale de ces armes de destruction massive de façon transparente, vérifiable et irréversible, selon un calendrier clairement établi.

Nous considérons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération, est essentiel pour réaliser le désarmement nucléaire et la sécurité internationale. À cet égard nous demandons à tous les États non parties au Traité d'y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, rapidement et sans conditions préalables. Nous réaffirmons l'attachement de nos États au TNP et à la pleine mise en œuvre de ses trois piliers fondamentaux : le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous réaffirmons également le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux articles I, II, III et IV du TNP. Le CELAC compte œuvrer de façon constructive et proactive en vue de l'élaboration d'un document final à l'appui de ces engagements et obligations à la Conférence d'examen du TNP en 2020, notamment en participant activement à son comité préparatoire en 2019, ici à New York. En outre, nous réaffirmons notre détermination à œuvrer au succès de la Conférence des États parties au TNP.

Une fois de plus, la CELAC condamne fermement tout type d'essai nucléaire où que ce soit dans le monde et à cet égard, nous prenons note avec satisfaction de l'annonce faite par la République populaire démocratique de Corée de la suspension de ses essais nucléaires. Nous nous félicitons du dialogue récemment engagé

entre la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée, la République populaire de Chine et les États-Unis. Nous espérons que ce processus aboutira à une paix stable et durable, et notamment une dénucléarisation complète de la péninsule coréenne.

Nous nous félicitons de la mise en œuvre du Plan d'action global commun et nous appelons les parties restantes, ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique, à poursuivre sa mise en œuvre en vue du règlement intégral de ce problème. La CELAC souligne que cet accord a démontré une fois de plus que le dialogue et la négociation constituent le seul moyen efficace de régler les différends entre États.

Les États membres de la CELAC reconnaissent que la menace persistante que représentent la fabrication, le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, de leurs pièces et éléments, des munitions, ainsi que leur accumulation excessive et leur distribution incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, a de graves conséquences humanitaires et socioéconomiques et met en danger la paix, la réconciliation, la sécurité, la stabilité et le développement durable à plusieurs niveaux. Même si la CELAC se félicite de l'adoption, en 2018, du Document final de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe), il reste encore beaucoup à faire au niveau multilatéral, notamment faire avancer des négociations transparentes et non discriminatoires en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur le marquage, le traçage et le courtage, en vue de prévenir le détournement des armes légères et de petit calibre vers le marché illicite. Nous continuerons à participer activement au cycle actuel du Programme d'action pour la période 2018-2024. La CELAC note avec satisfaction que le document final de la Conférence d'examen de 2018 a reconnu l'importance de la question des munitions en tant que moyen de renforcer la mise en œuvre du Programme d'action.

Le CELAC espère que le Traité sur le commerce des armes pourra contribuer à apporter des solutions efficaces face aux graves conséquences que subissent de nombreux individus et États du fait du trafic et du commerce non réglementé des armes, notamment du fait du détournement d'armes vers des acteurs non étatiques ou des utilisateurs non autorisés, qui ont souvent des

liens avec la criminalité transnationale organisée. Nous espérons également que ce Traité pourra contribuer à la prévention des conflits, de la violence armée et des violations du droit international et du droit international humanitaire. Dans le même temps, nous appelons à sa mise en œuvre équilibrée, transparente et objective et au respect du droit souverain des États d'assurer leur légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

La communauté internationale doit continuer d'accorder l'attention voulue à la question des mines antipersonnel. La CELAC souligne l'importance de la coopération en matière de déminage et d'assistance aux victimes et espère que les succès obtenus ces dernières années se poursuivront. La CELAC appuie tous les efforts internationaux visant à réduire les souffrances causées par les armes à sous-munitions et leur utilisation contre les populations civiles, en violation flagrante du droit international humanitaire. Par ailleurs, elle reconnaît et salue la volonté de tous les États de prendre promptement les mesures convenues au niveau multilatéral pour faire face aux problèmes humanitaires causés par les armes à sous-munitions.

La CELAC souligne sa ferme conviction que l'élimination totale des armes chimiques et biologiques est une priorité dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. À cet égard, le CELAC insiste sur l'importance de l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques, grâce à l'adhésion de tous les États, et sur l'importance de la pleine application par les États parties de toutes les dispositions et exigences de ces Conventions.

Les États membres de la CELAC ont pour intérêt commun de promouvoir et de développer l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, au profit et dans l'intérêt de tous les États et en tant que patrimoine de l'humanité, indépendamment de leur niveau de développement social, économique ou scientifique. À cet égard, nous sommes favorables au renforcement des normes internationales applicables aux États dans le domaine de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, en encourageant les actions et stratégies visant à renforcer la cybersécurité et à prévenir la cybercriminalité et en gardant à l'esprit qu'un environnement des technologies de l'information et des communications ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique est essentiel pour tous.

Enfin, le CELAC réaffirme le rôle de la Conférence du désarmement en tant que seul organe de négociation spécialisé au sein du mécanisme multilatéral pour le désarmement. La Communauté regrette que la Conférence du désarmement se soit montrée incapable de s'acquitter de son mandat depuis deux décennies. La CELAC exhorte tous les membres de la Conférence du désarmement à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que les travaux de fond commencent sans plus tarder en adoptant et en mettant en œuvre un programme de travail équilibré et complet visant à faire avancer le programme de désarmement nucléaire, notamment la négociation d'un traité sur les armes nucléaires; d'un instrument universel, sans conditions et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives; d'un instrument pour la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et d'un traité non-discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, à des fins de non-prolifération et de désarmement. La Communauté note avec déception que la Commission du désarmement n'a pas formulé de recommandations en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires. Il importe que la Commission s'acquitte du mandat que lui a confié la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

La CELAC réaffirme sa volonté de coopérer avec les membres de la Première Commission pour que cette session aboutisse à des résultats concrets. La Communauté invite toutes les délégations à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre à cet organe délibérant des Nations Unies de s'acquitter de son mandat et de faire des recommandations de fond à l'Assemblée générale. En outre – et ce sera mon dernier point –, la Communauté tient à mettre en exergue le travail important accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que l'assistance qu'il fournit aux pays de la région pour la mise en œuvre de mesures de désarmement dans différents domaines.

M^{me} Fitzmaurice (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe aux déclarations faites par l'observateur de l'Union européenne et par le représentant de l'Afrique du Sud au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/73/PV.2). Une version plus longue de cette déclaration sera distribuée, et nous

allons développer un certain nombre de questions au cours des débats thématiques.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence, et à vous assurer du plein appui de ma délégation, à vous et aux membres du Bureau.

L'Irlande estime que les travaux de la Première Commission sont essentiels à la réalisation de la vision d'un monde plus sûr pour tous, énoncée dans la Charte des Nations Unies et, plus récemment, dans le document intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement* établi par le Secrétaire général. Durant cette année où nous avons été confrontés à des atteintes aux normes contre l'utilisation d'armes de destruction massive, à des violations du droit international humanitaire et à une impasse politique sur des questions de fond, nous devons impérativement saisir cette occasion pour renouveler notre engagement en faveur d'une paix et d'une sécurité pérennes. La propagation et l'utilisation sans restriction des armes, classiques ou de destruction massive, mettent en péril les droits de l'homme, la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'avenir même de notre planète.

Cette année, l'Irlande a franchi un certain nombre d'étapes historiques dans le domaine du désarmement nucléaire. Il y a 60 ans, l'ancien Ministre irlandais des affaires étrangères, Frank Aiken, présentait le premier des textes qui allaient être connus sous le nom de « résolutions irlandaises » et ouvrir la voie à l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) 10 ans plus tard. Dans son allocution pour présenter cette résolution, M. Aiken avait exprimé l'espoir qu'en définitive ceux qui allaient jouir d'un véritable prestige seraient les pays qui, par choix et dans l'intérêt de la paix, s'abstiendraient de fabriquer des armes nucléaires.

Le TNP est efficace. Il est l'épine dorsale du régime de non-prolifération, et pourtant sa promesse originelle de désarmement n'est toujours pas tenue. Les armes nucléaires restent au centre des doctrines de sécurité de certains États. Des programmes de modernisation coûteux viennent ajouter aux tensions et à l'instabilité internationales. Pour parler simplement, tant que les armes nucléaires existeront, la sécurité de tous les États sera menacée. C'est pourquoi, alors que nous célébrons le premier anniversaire de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, il convient de se réjouir du choix délibéré qu'ont fait de nombreux États Membres en faveur d'un monde débarrassé des armes

nucléaires. L'Irlande est fermement convaincue que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète et renforce le dispositif de désarmement nucléaire en place. Nous encourageons tous les États à le signer afin que nous n'assistions plus jamais à la catastrophe humanitaire et environnementale à nulle autre pareille que provoque une explosion nucléaire.

La détérioration du climat de sécurité international continue d'être invoquée pour justifier la lenteur des progrès dans le domaine du désarmement. La situation mondiale en matière de sécurité n'est pas une excuse pour l'inaction; au contraire, elle doit renforcer le sentiment d'urgence. L'Irlande se féliciterait tout particulièrement que les mesures de réduction des risques, notamment la sortie de l'état d'alerte, soient mises à l'honneur. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste également une priorité de premier ordre et représenterait une avancée tangible pour le régime de désarmement et de non-prolifération. Ce qui manque ce ne sont pas des conditions favorables, mais plutôt la volonté politique et la mise en œuvre pratique. Nous avons tous la responsabilité, en tant que membres de la communauté mondiale, d'appuyer les efforts de non-prolifération de manière pragmatique. Cette année, en tant qu'expression tangible de l'engagement de l'Irlande, nous coprésidons, avec l'Islande, le Régime de contrôle de la technologie des missiles.

Lorsque nous nous sommes réunis l'année dernière, l'Irlande, au même titre que de nombreux autres pays, avait fait part de son inquiétude et de sa condamnation face à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Nous déplorons qu'un an plus tard, les Syriens continuent de souffrir et que la norme contre l'utilisation de telles armes continue d'être bafouée, comme le montrent les cas d'emploi d'armes chimiques observés en Malaisie, et plus récemment au Royaume-Uni. Nous affirmons une fois de plus que l'utilisation de ces armes constitue une violation flagrante du droit international. Nous estimons que le premier pas vers l'obligation de rendre des comptes est l'attribution des responsabilités. Nous saluons donc la décision prise à la quatrième session extraordinaire de la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques à propos d'un mécanisme d'attribution. Nous saluons également la création du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Ces initiatives renforcent la capacité de la communauté internationale de mettre les auteurs de ces crimes face à leurs responsabilités.

La nature des conflits évolue. Ils s'urbanisent et tendent à se prolonger dans le temps. Les armes classiques continuent de causer des dommages inacceptables aux civils dans les zones de conflit. L'utilisation d'engins explosifs à large rayon d'impact dans des zones peuplées continue de dévaster des communautés et fait gravement obstacle à l'application du droit international humanitaire. L'Irlande appuie pleinement la recommandation du Secrétaire général d'élaborer une déclaration politique et de définir des limites appropriées, des normes et des politiques opérationnelles communes relatives à l'utilisation d'engins explosifs dans les zones peuplées, conformément au droit international humanitaire.

L'Irlande se félicite que le nouveau programme de désarmement du Secrétaire général consacre l'importance de l'égalité des sexes en tant que question transversale. Elle coorganisera un événement parallèle le 15 octobre, dans cette salle, pour envisager des mesures concrètes en vue de répondre à l'appel à garantir la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les processus de prise de décisions liés au désarmement. L'Irlande encourage également à élargir les possibilités qui sont offertes à la société civile de participer aux travaux de la Commission. Nos débats seraient enrichis par leurs connaissances et leurs vues diverses.

La nécessité pour l'ONU de s'adapter aux avancées techniques n'est pas nouvelle. Nous avons assisté à l'aube de l'ère atomique quelques jours seulement après la signature de la Charte. Aujourd'hui comme à l'époque, nous devons garder les yeux rivés sur l'avenir des technologies d'armement. Comme l'a souligné le Secrétaire général à l'ouverture de la semaine de haut niveau de cette année, « [l]a perspective de voir des machines dotées du pouvoir d'apprécier et de s'emparer d'une vie humaine est moralement répugnante » (A/73/PV.6, p.4). Les systèmes d'armes autonomes posent des dilemmes moraux, juridiques et éthiques considérables. Ces armes doivent en toutes circonstances rester soumises à un contrôle humain véritable. Seule la responsabilité humaine peut garantir le plein respect du droit international humanitaire.

L'engagement de longue date de l'Irlande dans le domaine du désarmement fait partie de son ADN. Nous sommes une voix indépendante constante qui maintient la protection des personnes et de la planète au cœur du désarmement. C'est une des raisons pour lesquelles nous nous présentons en tant que candidat à un siège au

Conseil de sécurité pour la période 2021-2022. Notre attachement au multilatéralisme, comme le montre notre bilan en matière de désarmement, restera plus fort que jamais.

M^{me} Thompson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis, je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble de la délégation roumaine, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-treizième session. Vous pouvez compter sur notre plein appui alors que vous dirigez avec compétence les importants travaux de cet organe.

Les États-Unis sont depuis longtemps un fer de lance des efforts mondiaux visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et à promouvoir le désarmement nucléaire en vue de renforcer la sécurité de tous les États. Alors que nous commémorons le cinquantième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les fruits de ces efforts sont bien visibles. Les craintes d'une prolifération nucléaire en cascade ne se sont pas matérialisées, et notre sécurité et notre prospérité à tous s'en sont trouvées renforcées. Sur le plan du désarmement, le stock total d'armes nucléaires des États-Unis a diminué d'environ 88 % depuis le pic de la guerre froide. Les États-Unis et la Russie continuent d'appliquer le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et ont atteint les limites centrales du Traité en février, réduisant leurs arsenaux nucléaires stratégiques à leur portion la plus congrue depuis les années 50.

Cela dit, les chiffres ne disent pas tout. Les États-Unis ont mis un terme à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires dans les années 90 et ont retiré des centaines de tonnes de matières fissiles de leurs programmes d'armement. Nous continuons d'appliquer notre moratoire sur les essais nucléaires et de financer le système de surveillance international et le Centre international de données pour veiller à ce que tous les États aient confiance dans notre capacité de détecter les explosions nucléaires. Ces mesures montrent clairement notre détermination à prendre des mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, qui préconise l'adoption de mesures effectives à cette fin.

Les États-Unis se félicitent d'avoir joué un rôle phare dans les progrès notables accomplis au cours des dernières décennies, mais nous savons qu'il reste beaucoup à faire. À la session de 2018 du Comité préparatoire

du TNP, les États-Unis ont présenté un document de travail sur la création des conditions propices au désarmement nucléaire – ce que nous appelons « l'approche favorisant la création des conditions propices ». Nous avons présenté cette approche au Comité préparatoire, car nous estimons qu'il s'agit du moyen le plus réaliste d'œuvrer au désarmement. Je sais que le mot « conditions » a suscité la consternation chez certains, et je voudrais donc apporter une clarification : nous n'avons pas l'intention de créer des conditions ou des obstacles supplémentaires dans la voie du désarmement nucléaire; au contraire, ces « conditions » renvoient à l'environnement sécuritaire. Cette approche invite tous les États à se joindre à nous dans le cadre d'un dialogue réaliste sur la situation en matière de sécurité – l'état du monde tel qu'il est – et sur la manière dont nous pouvons influencer sur cet environnement pour qu'il soit possible d'accomplir des progrès dans la voie du désarmement.

Même si nous considérons que « l'approche favorisant la création des conditions propices » est une initiative qui renforcera le TNP et contribuera à le préserver, plusieurs facteurs clefs des conditions de sécurité qui influencent la pensée des États dans le domaine du désarmement concernent des États qui ne sont pas parties au TNP et portent sur des questions qui vont au-delà de ce qu'il est possible d'accomplir dans le cadre du processus d'examen du TNP. La Première Commission, compte tenu de sa composition universelle et du large éventail de problèmes de sécurité abordés dans cette enceinte, est le lieu idéal pour poursuivre et élargir ce débat.

Une évaluation réaliste de la situation en matière de sécurité doit reconnaître, malheureusement, que nous avons beaucoup à faire, compte tenu des tensions qui s'accroissent dans le monde entier. Pour ne citer que quelques exemples, les tensions régionales persistantes restent élevées en Asie du Sud, au Moyen-Orient et ailleurs. Les stocks d'armes nucléaires en Asie ne cessent de croître. De grands États dotés d'armes nucléaires, à savoir la Russie et la Chine, sont en train de moderniser et d'élargir leurs capacités nucléaires et de se doter d'armes destructrices utilisables dans l'espace, tout en défiant dans le même temps, avec toujours plus d'assurance, l'ordre international existant. En Syrie, le régime d'Al-Assad continue de violer ses obligations internationales et les normes de la décence humaine en utilisant des armes chimiques contre son propre peuple, et la Russie et l'Iran continuent de défendre éhontément ces agissements et de protéger le régime contre d'éventuelles répercussions dans diverses enceintes internationales.

De même, la Russie a utilisé des armes chimiques pour tenter de manière éhontée d'assassiner les Skripal à Salisbury en mars 2018, au moyen d'un agent chimique appelé Novitchok. Outre cette violation flagrante de la Convention sur les armes chimiques, la Russie continue d'enfreindre ses obligations en vertu d'autres accords de limitation des armements, notamment le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le Traité « Ciel ouvert ». L'Iran a refusé d'admettre la vérité concernant son ancien programme d'armes nucléaires, reste une menace en matière de prolifération des ADM et continue de déstabiliser le Moyen-Orient en finançant le terrorisme et le militantisme, et en poursuivant la mise au point et la mise à l'essai de missiles balistiques. S'agissant de la Corée du Nord, si nous continuons d'espérer que des progrès pourront être accomplis sur la base des récents pourparlers diplomatiques, nous devons maintenir la pression sur Pyongyang jusqu'à la dénucléarisation définitive et pleinement vérifiable de la Corée du Nord. Cette liste n'est pas exhaustive, mais illustre plutôt certains des principaux défis auxquels nous sommes confrontés. Et, aussi intimidants et insolubles qu'ils puissent sembler, on ne peut tout simplement pas les faire disparaître par la simple pensée ni en faire fi.

D'aucuns soutiennent qu'en appelant l'attention sur ces défis, les États-Unis avancent une excuse pour retarder la prise de nouvelles mesures sur le désarmement, ou pour y renoncer. C'est ce mode de raisonnement qui conduit certains à souscrire à des initiatives comme le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont on prétend qu'il s'agit d'une solution miracle pour redonner de l'élan au processus de désarmement nucléaire sans s'attaquer aux problèmes de sécurité qui incitent les États à miser sur la dissuasion nucléaire et sans déployer les efforts laborieux qui pourraient conduire à de réelles réductions du nombre d'armes nucléaires.

Les partisans du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'offrent pas de solutions à ces problèmes de sécurité et ne reconnaissent même pas qu'ils jouent un rôle dans la réflexion des États sur la dissuasion et le désarmement. Ils n'offrent pas de moyen de vérifier le désarmement nucléaire, d'assurer le respect des dispositions ni même de reconnaître la nécessité de répondre aux préoccupations relatives au respect des traités existants en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Au lieu de cela, ils semblent croire que nous pouvons passer directement à l'étape finale de ce processus – simplement interdire les armes nucléaires – et être convaincus que les détails se régleront d'eux-mêmes.

Cela va à l'encontre des décennies d'expérience en matière de maîtrise des armes nucléaires, expérience qui a permis de réduire considérablement le nombre d'armes nucléaires au cours des 50 dernières années.

Le choix qui est présenté par les partisans du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, à savoir rester inactifs ou entretenir l'espoir irréaliste de trouver une solution plus simple, est un faux dilemme. Notre initiative intitulée « Créer les conditions propices au désarmement nucléaire » offre un moyen pratique d'aller de l'avant. Progresser vers le désarmement nucléaire et le renforcement de la sécurité de tous les États est une tâche difficile mais importante, et les enjeux sont trop importants pour s'y soustraire. Nous invitons tous les États qui partagent véritablement ces objectifs à se joindre à nous pour redynamiser ces efforts en engageant un dialogue réaliste sur le monde tel qu'il est et sur les mesures que nous pouvons prendre pour le refaçonner et en faire le monde que nous souhaitons.

Nous sommes également favorables à un dialogue direct sur ce qui peut être fait pour améliorer les conditions de sécurité dans les contextes régionaux, notamment au Moyen-Orient. Nous appuyons pleinement l'objectif à long terme d'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Toutefois, nous rejetons sans équivoque les efforts coercitifs visant à utiliser cette instance pour dicter les conditions et les modalités de la mise en œuvre de cet objectif à long terme sans bénéficier de l'appui consensuel de tous les États de la région. Nous exhortons les États de la région à tendre directement la main à leurs voisins afin de proposer une vision mutuellement acceptable pour faire progresser le dialogue sur cette question.

Les États-Unis, quelle que soit l'Administration en place, ont toujours été fidèles à l'objectif à long terme d'instaurer un monde de paix et de sécurité exempt d'armes nucléaires. De fait, les dirigeants des États-Unis ont joué un rôle clef dans les progrès considérables qui ont déjà été accomplis dans la réalisation de cet objectif, et nous sommes déterminés à continuer de travailler avec tous les États pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité et pour créer un environnement qui permettra de réaliser de nouveaux progrès.

M. Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre prise de fonctions à la Première Commission. Ma délégation s'associe aux déclarations faites, respectivement, par les représentants d'El Salvador, au nom de la Communauté

des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Afrique du Sud, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/73/PV.2).

Le Brésil accueille avec satisfaction le Programme de désarmement du Secrétaire général. Il permet de s'attaquer aux flux incontrôlés d'armes classiques qui font des ravages là où la paix et le développement durable sont les plus nécessaires, et il fournit un cadre pour lutter contre la vectorisation des technologies émergentes. De nouvelles armes programmées pour tuer, dont le maniement peut être appris de façon autodidacte, sont en cours de fabrication, défiant les lois de l'humanité et les exigences de la conscience publique, des armes sur lesquelles nous devons maintenir un contrôle humain effectif; et nous devons interdire celles qui ne respectent pas nos normes. Mais surtout, le point de vue du Secrétaire général, à savoir que le désarmement sauvera l'humanité, souligne la menace existentielle que continuent de faire peser les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Il a trouvé le ton juste en demandant que les États qui mettent au point et possèdent ces armes de destruction massive, dont la simple existence menace notre survie même, prennent leurs responsabilités et adoptent les mesures qui s'imposent.

Cette année, nous célébrons les 40 ans de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Son document final historique (résolution S-10/2) demeure la déclaration la plus importante des Membres de l'ONU sur toutes les questions de désarmement, et nous devons tenir compte du consensus solide qu'il reflète et du caractère fédérateur de son contenu face aux défis actuels. Nous avons fait des progrès importants depuis cette session extraordinaire, mais le Brésil est particulièrement fier d'avoir été un des partisans de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, à l'issue de laquelle le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté. C'est un honneur pour nous d'avoir été le premier pays à signer le Traité, et notre processus de ratification est en cours. Le rythme rapide des nouvelles signatures et ratifications a dépassé les attentes. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires fait partie intégrante du droit international et du régime de désarmement fondé sur des règles. Il a été conçu pour durer et représente clairement la mesure la plus efficace qui soit si nous voulons vraiment créer un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous notons avec satisfaction que cette année la Conférence du désarmement a pu entreprendre des travaux de fond par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires, dont les rapports ont été adoptés par consensus. Bien que l'élaboration d'un programme de travail complet et équilibré reste difficile, nous pensons que les progrès réalisés constituent un pas important dans cette direction. Nous espérons que le Secrétaire général, lorsqu'il présentera son esquisse budgétaire aux organes compétents de l'ONU, sera sensible à la nécessité de renforcer l'appui humain et budgétaire au Bureau des affaires de désarmement et à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, afin qu'ils puissent répondre à l'exigence accrue de la Conférence du désarmement et d'autres conventions sur le désarmement.

J'ai trouvé particulièrement gratifiante l'expérience de la coordination de l'organe subsidiaire sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et le fait qu'un accord a été conclu sur son important rapport reflète de manière positive l'esprit qui a prévalu au cours de ces délibérations. J'espère que nous pourrions faire de nouveaux progrès pour que l'exploration spatiale évolue pacifiquement et dans l'intérêt de tous les êtres humains. Le Brésil a appuyé la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet, groupe que j'ai également l'honneur de présider. Je rendrai compte de l'état d'avancement de ses travaux au cours du débat thématique de la Commission.

Nous réaffirmons le rôle crucial du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des régimes de non-prolifération et de désarmement. Il incombe à toutes les parties de collaborer de manière constructive afin de parvenir à un résultat positif pour le cycle d'examen en cours. Les États dotés d'armes nucléaires et les pays qui sont sous la protection nucléaire de ces États, qui critiquent le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, doivent renforcer leur engagement en faveur du désarmement, en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et améliorer la mise en œuvre des utilisations pacifiques du nucléaire, en démontrant qu'ils ont réellement quelque chose à apporter au processus d'examen de 2020.

Nombre d'entre nous sommes mécontents du fait qu'une conférence sur la création au Moyen-Orient

d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive n'a pas été convoquée. Cet échec reste une partie non réalisée de l'ensemble de mesures convenues en 1995 pour la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous devons remédier à cette situation. En tant que membre du Traité de Tlatelolco, le Brésil continuera d'appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde, et nous sommes fiers d'avoir mis au point, avec l'Argentine, un modèle réussi de coopération régionale et de renforcement de la confiance, représenté par l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est la seule garantie contraignante contre la répétition des essais nucléaires. Nous devons mettre un terme à la poursuite de la mise au point et de la modernisation des armes nucléaires par des essais sous-critiques et des simulations informatiques, ce qui peut être interprété comme une violation de la lettre et de l'esprit du TICE ainsi que des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'utilisation généralisée et malveillante des technologies de l'information et des communications est un sujet de préoccupation majeur. Nous ne pouvons tolérer les cyberattaques, et nous ne pouvons plus tolérer les comportements incontrôlés dans le cyberspace sans mettre en péril nos valeurs communes de paix, de sécurité, de démocratie et de droits de l'homme. Nous sommes favorables à un mandat clair visant à faire avancer les travaux pertinents sur la cybersécurité à l'ONU au moyen de mécanismes inclusifs, en permettant que des positions différentes soient exprimées et examinées. Le Brésil a compté parmi les premiers pays à signer le Traité sur le commerce des armes, et nous sommes heureux d'annoncer que notre instrument de ratification a été déposé en août.

Le Brésil condamne sans équivoque et avec force l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances. Nous sommes préoccupés par les informations persistantes faisant état de l'emploi d'armes chimiques, en particulier dans le contexte du conflit syrien, mais nous tenons à appeler l'attention sur le fait que les enquêtes sur les violations doivent être solides, équilibrées et impartiales. La mise en place d'un bureau spécial pour l'attribution des responsabilités nécessite des discussions plus approfondies sur son mandat, sa structure et ses méthodes de travail avant la

prochaine Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques.

Le Brésil juge encourageantes les dernières évolutions en date dans le dialogue entre les États-Unis et la Corée du Nord, ainsi qu'entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, et les engagements importants annoncés aux sommets de Singapour et de Panmunjom. S'agissant du Plan d'action global commun, le Brésil réaffirme qu'il n'y a pas d'autre choix qu'une solution diplomatique et négociée s'agissant du programme nucléaire iranien, aussi sensible et difficile que soit ce dossier.

Enfin, ma délégation insiste sur le fait que la meilleure façon de renforcer la Convention sur les armes biologiques est de développer progressivement son cadre institutionnel. La création d'une organisation pour la Convention et la négociation d'un régime de vérification contraignant seraient des moyens efficaces de prévenir et endiguer la menace posée par les armes biologiques. À ce stade, à l'heure où nous sommes confrontés à l'érosion des engagements multilatéraux, il convient de rechercher des orientations et une inspiration dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui affirmait que la volonté politique et l'utilisation efficace des mécanismes internationaux appropriés étaient essentielles pour aborder les problèmes du désarmement et ses différents effets. Le Brésil est toujours prêt à faire fond sur la vision unificatrice énoncée dans cet accord-cadre fondateur.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais vous présenter nos félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et féliciter les autres membres du Bureau. Je vous souhaite plein succès dans votre travail, pour lequel vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation.

L'Uruguay s'associe à la déclaration faite au début de la présente séance par le représentant d'El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'Uruguay, un pays à vocation pacifiste et attaché à la défense de la paix et de la sécurité internationales, est favorable au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération, y compris l'élimination totale des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que la maîtrise des armements. La simple existence des armes nucléaires constitue un risque inconcevable pour la sécurité et la survie de

l'ensemble de l'humanité. Nous prônons l'élimination totale, irréversible, vérifiable et transparente des armes nucléaires, sans conditions préalables ni réserves, et dans un délai convenu au niveau multilatéral. Nous pensons qu'il n'existe aucune raison pouvant justifier le transfert, la menace ou l'emploi des armes nucléaires et que les États doivent donc rayer les armes nucléaires de leurs doctrines, de leurs politiques de sécurité et de leurs stratégies militaires.

Nous sommes préoccupés par l'impasse dans la mise en œuvre des obligations énoncées à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et par le fait que certains pays mettent au point de nouveaux systèmes d'armes ou ont annoncé leur volonté de le faire. Nous exhortons les États Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dotés d'armes nucléaires à redoubler d'efforts pour réduire leurs arsenaux nucléaires.

Nous regrettons qu'à ce jour, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas encore entré en vigueur. Nous appelons les États visés à l'annexe 2 du Traité, dont la ratification est nécessaire à son entrée en vigueur, à le signer et le ratifier sans plus tarder. Nous soulignons l'importance du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cet instrument ne doit pas être considéré comme un obstacle à la réalisation de l'objectif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais plutôt comme un instrument qui le complète et qui renforce son dispositif. C'est pourquoi nous demandons instamment à tous les États d'envisager d'y devenir parties.

Au fil des ans, l'Uruguay a démontré qu'il était cohérent dans ses paroles et dans ses actes. Entre autres instruments internationaux, l'Uruguay est partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ayant déposé le 25 juillet son instrument de ratification, ainsi qu'au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco. L'Uruguay a également été élu membre du Conseil de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour la période 2018-2021.

L'élimination totale des armes chimiques et biologiques constitue aussi pour l'Uruguay une priorité du programme de désarmement et de non-prolifération. L'emploi de ces armes constitue une grave violation du droit international humanitaire, que nous ne saurions

admettre. Nous soulignons l'importance du respect effectif des obligations découlant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et insistons sur l'action de vérification et de contrôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. De même, nous estimons qu'il faut respecter pleinement la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous exhortons les États dotés de telles armes à s'acquitter des obligations énoncées dans ces conventions, notamment l'élimination de leurs arsenaux, et à veiller à ce que leurs réglementations internes reflètent leurs obligations internationales.

L'Uruguay est partie au Traité sur le commerce des armes. Nous plaidons pour l'universalisation de ce traité et demandons instamment à tous les pays d'envisager d'en devenir rapidement parties. Grâce à la synergie entre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, la communauté internationale s'est dotée d'outils précieux, dont l'universalisation et la mise en œuvre effective sont fondamentales pour atteindre l'objectif ultime recherché, à savoir la sécurité, le bien-être et la coexistence pacifique de nos sociétés et la préservation de la vie et des droits de l'homme de leurs membres.

Nous rappelons en outre que, dans le contexte des conflits armés, le coût de ces en termes de perte de vies humaines est extrêmement élevé, leurs principales victimes étant les civils, en particulier les enfants et les femmes. Quant à l'utilisation d'explosifs, nous appelons tous les intéressés à s'abstenir d'y avoir recours dans les zones peuplées, car ils accroissent le nombre de morts et de blessés, ainsi que les préjudices psychologiques souvent irréversibles au sein de la population civile, et ils causent des destructions matérielles qui rendent plus difficiles les tâches de reconstruction.

Nous reconnaissons le droit souverain de tout État de réglementer et de contrôler, conformément à son système juridique interne, les armes classiques qui se trouvent sur son territoire, ainsi que ses intérêts légitimes d'ordre politique, économique, commercial et de

sécurité liés au commerce international des armes classiques. Cependant, nous considérons que les États qui produisent et vendent des armes ont la responsabilité d'être particulièrement rigoureux dans les différents aspects liés à la production, à l'accumulation, à l'entreposage et à la protection de ces armes. Le contrôle de l'accès aux armes est encore plus pertinent quand on considère le fait que des groupes terroristes, profitant de leurs liens avec la criminalité internationale, acquièrent et utilisent des armes classiques, et qu'il existe une menace bien réelle que des armes de destruction massive tombent entre leurs mains.

Nous défendons le droit à la recherche, au développement scientifique et technologique et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sur la base de la transparence, en appliquant des garanties et en se conformant aux niveaux de sécurité internationalement acceptés. Nous soulignons le rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique, et son travail dans le domaine de la coopération technique et du transfert de technologie à des fins pacifiques. L'Uruguay est honoré d'avoir été élu membre du Conseil des gouverneurs pour la période 2018-2020.

Pour conclure, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le devoir de redoubler d'efforts pour continuer d'avancer vers l'objectif final du désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Nous ne devons pas manquer les différentes possibilités de négociation qui se présenteront à nous à l'avenir. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 nous offre l'occasion de progresser dans un domaine vital du programme de désarmement. Entre-temps, nous devons promouvoir la transparence et favoriser la confiance mutuelle, en préparant la voie à des négociations menées de bonne foi, dans le respect mutuel et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions avancer vers un monde plus stable et plus sûr, où les ressources de l'industrie de l'armement pourraient être réaffectées au développement et au bien-être de nos sociétés.

M. Hwang (France) : Ma délégation vous présente ses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission, Monsieur le Président, et tous ses vœux de succès.

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.2), et souhaiterait présenter les remarques complémentaires suivantes à titre national.

La France ne se résout pas à la dégradation continue de l'environnement de sécurité international. La communauté internationale fait face à un contexte stratégique plus imprévisible, plus complexe et plus menaçant. Il est de notre responsabilité d'y faire face. La menace posée par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs demeure plus vivace que jamais.

Il est inacceptable que nous ayons à déplorer cette année de nouvelles utilisations d'armes chimiques en Syrie. L'emploi de ces armes meurtrières n'a pas cessé depuis 2012. L'attaque intervenue à Douma dans la Ghouta orientale, le 7 avril dernier, en est un nouveau cruel rappel. La responsabilité des forces armées et de sécurité syriennes dans cette attaque ne fait aucun doute. La Convention sur les armes chimiques (CIAC) continue d'être violée par la Syrie. La résolution qui sera discutée cette année encore en Première Commission devra être ferme et rappeler le principe fondamental de l'interdiction du recours aux armes chimiques. Comme l'a rappelé le Président français la semaine passée, nous n'accepterons pas de nouvel emploi d'armes chimiques en Syrie.

Il est également inacceptable que nous ayons à déplorer l'emploi d'un agent neurotoxique au Royaume-Uni, à Salisbury le 4 mars, et à Amesbury le 30 juin. Les résultats de l'enquête britannique, combinés à ceux de l'Organisation internationale pour l'interdiction des armes chimiques, confirment l'emploi du Novitchock, développé par la Russie. Ces agissements violent le droit international, endommagent notre système de sécurité collective, et bafouent tous les principes de coopération et de respect mutuels. Je salue la transparence dont ont fait preuve les autorités britanniques durant l'enquête.

La résignation n'est pas une option. La France a constaté avec regrets la paralysie des institutions qui auraient dû permettre de mettre un terme à la crise syrienne. L'obligation de réagir à la hauteur des crimes commis a mené à la création du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, le 23 janvier dernier à Paris. Ce partenariat, qui rassemble aujourd'hui 39 États, est ouvert à tous les pays qui souhaitent le rejoindre. La réunion extraordinaire de la CIAC de juin 2018 a permis l'adoption d'une décision importante pour traiter de la menace d'utilisation des armes chimiques, constituant un important signal de dissuasion.

La France continue de soutenir fermement le Plan d'action global commun. Cet accord, conclu en

juillet 2015 a montré que le dialogue pouvait aboutir à des résultats concrets et efficaces en matière de non-prolifération. La France, comme l'Allemagne et le Royaume-Uni, a pris note avec regret et préoccupation de la décision des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun. La France réitère son engagement continu en faveur de cet accord entériné à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans la résolution 2231 (2015). L'Iran doit respecter rigoureusement, et dans la durée, toutes les dispositions de l'accord. Nous encourageons l'Iran à faire preuve de retenue dans sa réponse à la décision américaine. La France est préoccupée par le développement à un rythme soutenu du programme balistique iranien.

La France prend acte de la déclaration de la République populaire démocratique de Corée annonçant la suspension des essais nucléaires et des tirs de missiles balistiques, ainsi que la fermeture de son site d'essais nucléaires. Les engagements pris durant les trois sommets par la Corée du Nord doivent être rapidement suivis d'effets concrets et vérifiables. Notre vigilance demeure en effet entière. Personne n'oublie les violations passées du régime de non-prolifération par la Corée du Nord. D'éventuels progrès dans des négociations n'auraient de sens que s'ils mènent à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord. La France veillera également à ce que le cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue d'accorder une priorité au règlement de cette crise, ainsi qu'elle l'a déjà fait le 4 mai 2018 à Genève, en proposant une déclaration soutenue par 63 États parties.

Au-delà de ces enjeux de prolifération, il faut souligner l'importance des équilibres internationaux globaux. C'est dans l'ignorance des menaces actuelles, de la dégradation de notre environnement stratégique, qu'un Traité d'interdiction des armes nucléaires a été négocié le 7 juillet 2017. Comme vous le savez, la France n'a pas participé à ces négociations et elle n'entend pas adhérer à ce Traité. Ce traité ne nous lie pas et ne nous crée pas de nouvelles obligations. Pour la France, comme pour un grand nombre d'États en Europe et en Asie notamment, la dissuasion nucléaire continue de jouer un rôle dans la préservation de la sécurité et de la stabilité régionales et internationales. Ce nouveau traité d'interdiction ne change rien à cet état de fait. Il est lourd de risques et fragilise la crédibilité du régime de non-prolifération. Il établit une norme concurrente au TNP et porte atteinte aux standards de vérification internationaux.

La France se réjouit que la réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques, en décembre 2017, ait permis de se mettre d'accord sur un programme de travail intersessions. Nous ne pouvons courir le risque d'un affaiblissement durable de la norme de non-prolifération biologique et de son respect. Autre signe encourageant, la France se félicite des travaux menés au sein des cinq organes subsidiaires de la Conférence du désarmement et de l'adoption de quatre rapports très substantiels. Enfin, des solutions durables devront être apportées aux difficultés de financement, tout en préservant le multilinguisme.

Plusieurs échéances majeures en perspective nous invitent progresser ensemble. La réunion du troisième Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, au printemps 2019, devra permettre de progresser dans la pleine mise en œuvre équilibrée des trois piliers du régime de non-prolifération. Comme elle l'a démontré dans les faits, en prenant des mesures concrètes et substantielles de désarmement nucléaire, la France reste attachée à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, quand la situation le permettra, avec une sécurité non diminuée pour tous.

Mon pays continuera d'œuvrer avec détermination à la mise en œuvre des prochaines étapes prioritaires du désarmement nucléaire : la poursuite des efforts de réduction des arsenaux nucléaires américano-russes, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le lancement des négociations, à la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du Mandat Shannon, les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire. Il est indispensable de préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en Europe. De même, nous continuerons à encourager les États-Unis et la Russie à préserver le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques jusqu'en 2021, à le renouveler jusqu'en 2026, et à engager dès à présent des négociations sur un traité successeur.

Notre détermination à progresser sur la voie du désarmement et de la lutte contre la dissémination d'armements conventionnels doit être renouvelée. Le Traité sur le commerce des armes ne pourra pleinement atteindre ses objectifs que s'il devient un traité véritablement mondial. La Convention sur certaines armes classiques reste une enceinte majeure pour discuter des systèmes d'armes létaux autonomes ou encore des engins explosifs improvisés. La France est par ailleurs

particulièrement fière d'avoir présidé la Conférence d'examen du Programme d'action sur les armes légères, en juin 2018. Cette réunion a permis de remobiliser les États contre le fléau de la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Enfin, dans un monde en évolution rapide, les usages civils et militaires de l'espace et du domaine cyber se multiplient. Nous ne pouvons pas nous résigner aux différences d'approche entre pays. C'est dans cet esprit que la France lancera, dans le cadre du Forum de Paris sur la Paix et du Forum sur la gouvernance de l'internet une feuille de route intitulée *Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace*.

Pour conclure, cette soixante-treizième session de la Première Commission de l'Assemblée générale s'ouvre une nouvelle fois dans un contexte difficile. Notre expérience nous a néanmoins montré que des efforts sérieux de négociation, de bonne foi, permettent de progresser dans le but de consolider l'architecture de droit et de sécurité collective.

M. Molnar (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je me fais l'écho des orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président, et vous assurer du plein appui de ma délégation.

La Hongrie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.2). Je ne ferai donc que quelques observations à titre national.

La Hongrie a toujours été d'avis que le désarmement et la non-prolifération font partie intégrante de l'architecture internationale de sécurité. En conséquence, dans ce domaine, des résultats durables ne peuvent être obtenus que si nos efforts respectifs renforcent également la sécurité et la stabilité internationales. Nous notons à cet égard que le Secrétaire général, dans son programme intitulé *Assurer notre avenir commun : Un programme de désarmement*, prend acte de la nature complexe, instable et imprévisible de l'environnement sécuritaire actuel et reconnaît que le désarmement doit contribuer à la création d'un monde plus sûr et plus sécurisé.

Le domaine le plus évident où le contexte stratégique de sécurité doit être pris en considération est celui du désarmement nucléaire. C'est pourquoi il convient de souligner qu'au cours de ses presque cinq décennies d'existence, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'est avéré être non seulement la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, mais aussi, par son article VI, le seul cadre

réaliste pour le désarmement nucléaire multilatéral. Par conséquent, le cycle d'examen actuel, au cours duquel nous aurons l'occasion de célébrer le cinquantième anniversaire du TNP, doit nous permettre de préserver et de renforcer l'intégrité du Traité.

Étant donné qu'il existe des positions divergentes sur le désarmement nucléaire, nous devons nous concentrer sur les domaines où il existe un terrain d'entente. Il n'y a pas de solution rapide à ce problème. Seul un processus inclusif et progressif fondé sur des mesures concrètes et pratiques et associant les États dotés d'armes nucléaires peut produire des résultats tangibles. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un élément indispensable, bien qu'encore absent, d'une telle approche progressive.

Grâce à son système de surveillance international fiable et très précis, le TICE est un instrument unique en son genre. Son efficacité a été prouvée une fois de plus, lorsque son système a détecté les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée. C'est pourquoi le TICE est plus pertinent et son entrée en vigueur est plus que jamais nécessaire, comme le rappelle la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité. Nous attachons en conséquence une grande importance à la promotion de son universalisation et à la nécessité de convaincre tous les États visés à l'annexe 2 de le ratifier. Dans ce contexte, nous nous félicitons de sa ratification par la Thaïlande et de sa signature par Tuvalu.

Une autre mesure concrète pour avancer sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires serait d'interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. C'est pourquoi la Hongrie se félicite du rapport du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles (voir A/73/159), qui contient une série d'éléments susceptibles de faciliter la tâche des futurs négociateurs. Nous appuyons également la recommandation du groupe selon laquelle les négociations sur un traité doivent commencer sans plus tarder à la Conférence du désarmement.

Un autre élément essentiel de l'approche progressive est la mise en place de mécanismes et d'outils de vérification et de surveillance efficaces et fiables. Nous partageons le point de vue selon lequel les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires doivent travailler de concert pour créer cet arsenal de moyens de vérification. C'est pourquoi la

Hongrie est honorée de participer aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux établi par l'Assemblée générale pour examiner le rôle de la vérification dans la promotion du désarmement nucléaire. Nous participons également activement aux travaux du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, qui met l'accent sur les aspects techniques et le renforcement des capacités en matière de vérification.

La Hongrie se félicite des progrès, certes lents mais prometteurs dans la péninsule coréenne. La position unie et résolue de la communauté internationale y a joué un rôle fondamental. Néanmoins, les programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée demeurent très préoccupants. Tant que la République populaire démocratique de Corée ne prendra pas de mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible, les sanctions devront être maintenues et strictement appliquées.

La Hongrie appuie pleinement l'objectif de la communauté internationale de veiller à ce que le programme nucléaire de la République islamique d'Iran reste pacifique. Nous pensons que le Plan d'action global commun demeure le meilleur moyen d'obtenir des garanties quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran, tout en procurant des avantages économiques tangibles au peuple iranien.

La Hongrie partage pleinement les préoccupations concernant le commerce illicite et le détournement d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, qui continuent de constituer une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et pour le développement durable. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est l'un des efforts les plus importants pour lutter contre ces menaces. La Hongrie se félicite du document final à la fois progressif et ambitieux (A/CONF.192/2018/RC.3, annexe), qui a été adopté par la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, tenue en juin. Bien qu'il nous reste beaucoup de chemin à parcourir, le document final souligne clairement la voie à suivre ces six prochaines années pour atteindre nos objectifs.

En ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes, son application effective et son universalisation demeurent essentielles pour la réalisation de l'objectif qui y est énoncé. La Hongrie se félicite des progrès accomplis dans la mise en place de systèmes de contrôle

nationaux et du renforcement des capacités dans ce domaine. Nous sommes également satisfaits des progrès réalisés dans son universalisation. Toutefois, tant que des acteurs clefs dont la participation aurait une incidence qualitative restent en dehors de son champ d'application, l'effet et l'efficacité du Traité ne peuvent être que limités. Nous devons également faire davantage fond sur l'influence complémentaire des organisations et mécanismes internationaux et régionaux pertinents, tels que le Programme d'action sur les armes légères, et établir et renforcer nos synergies avec eux.

Cette année a été une année alarmante qui a marqué un point de rupture s'agissant de l'utilisation des armes chimiques dans différentes parties du monde. Les violations continues de la Convention sur les armes chimiques doivent préoccuper toute la communauté internationale. La Hongrie condamne toute utilisation de ces armes, y compris l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes. Nous estimons que les responsables doivent répondre de leurs actes. C'est pourquoi nous considérons que la récente décision de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention de renforcer la capacité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques partout dans le monde constitue un grand pas en avant. C'est dans ce contexte que nous nous préparons à la quatrième Conférence d'examen et espérons qu'elle prendra les décisions nécessaires pour renforcer l'application de la Convention.

Enfin, dernier point mais non le moindre, je voudrais rappeler aux délégations que la Hongrie, suivant la pratique des années précédentes, a élaboré un projet de résolution sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, pilier fondamental de l'action de la communauté internationale contre la prolifération des armes de destruction massive. Les modifications de fond apportées au projet de résolution tiennent compte des progrès accomplis dans l'universalisation de la Convention et des décisions prises par la dernière réunion des États parties concernant le processus intersessions pour la période précédant la prochaine Conférence d'examen, ainsi que les questions financières. Nous espérons que, comme cela a été le cas chaque année jusqu'ici, ce projet de résolution sera une nouvelle fois adopté par consensus.

M^{me} Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection et vous souhaitons plein succès dans les travaux de la Première Commission.

Nous nous associons aux déclarations faites par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2) et par El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Soixante-treize ans après les bombardements criminels contre Hiroshima et Nagasaki, il y a encore quelque 14 400 armes nucléaires dans le monde, dont 3 750 sont déployées et 2 000 sont en état d'alerte opérationnelle. Cuba réaffirme sa profonde préoccupation face à la simple existence d'armes nucléaires. Il est extrêmement dangereux que les États dotés d'armes nucléaires aient renforcé le rôle de ces armes dans leurs doctrines militaires et abaissé le seuil pour en envisager l'utilisation, notamment en réponse à des menaces stratégiques dites non nucléaires.

Cuba réaffirme que les positions et doctrines militaires fondées sur la dissuasion nucléaire sont injustifiables et contraires aux obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Comme l'a déclaré le Président cubain Miguel Díaz-Canel Bermúdez dans son premier discours devant l'Assemblée générale en septembre,

« [...] l'impérialisme s'efforce de perpétuer et d'étendre son hégémonie militaire et nucléaire au détriment de la majorité des peuples qui aspirent à un désarmement général et complet, un idéal que Cuba partage [...] » (A/73/PV.8, p.35).

Il est alarmant que, dans le cadre d'une prolifération verticale qualitative et accélérée, des milliards de dollars soient investis chaque année dans l'industrie de la guerre, les arsenaux nucléaires existants soient modernisés et de nouveaux systèmes d'armes nucléaires soient mis au point, alors que ces vastes ressources pourraient être consacrées à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin de combattre la faim et la pauvreté. Alors que nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires pourront changer d'opinion et faire preuve de volonté politique et de responsabilité aux fins du désarmement nucléaire.

En tant que cinquième État à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, Cuba restera attachée à l'objectif tendant à ce que ce traité, qui interdit l'emploi, l'existence et la fabrication d'armes nucléaires et réaffirme que ces armes sont inhumaines, immorales et indéfendables sur le plan éthique, soit appliqué et s'accompagne de mesures concrètes pour que ces arsenaux soient totalement éliminés de manière effective, transparente et irréversible.

Nous continuerons également d'encourager chaque année la tenue d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Cuba soutient les mesures énoncées dans le programme de désarmement du Secrétaire général pour promouvoir l'objectif du désarmement nucléaire et pour que celui-ci soit reconnu comme la priorité absolue dans le domaine du désarmement.

Nous nous joignons à la majorité des États Membres pour condamner la décision du Gouvernement des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun, l'accord nucléaire conclu avec la République islamique d'Iran. Nous nous félicitons du processus de rapprochement et de dialogue entre les deux Corées, qui constitue le moyen de parvenir à une paix durable, à la réconciliation et à la stabilité dans la péninsule coréenne.

Cuba appuie l'interdiction et l'élimination totale des armes de destruction massive en tant que seule garantie efficace contre leur acquisition et leur emploi, notamment par des terroristes. Notre pays rejette fermement l'utilisation de toute arme de destruction massive quels qu'en soient les auteurs et en toutes circonstances. Cuba se conforme strictement à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Nous sommes convaincus qu'il est important de les conserver.

S'agissant de l'application de ces instruments internationaux, nous rejetons les approches sélectives, non transparentes et politiquement motivées; nous rejetons aussi toute interprétation déformée de la Convention sur les armes chimiques ainsi que la création de mécanismes et de procédures en dehors de son champ d'application.

En ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques, Cuba réaffirme qu'il est essentiel d'adopter un protocole juridiquement contraignant propre à renforcer la Convention et qui interdise définitivement l'utilisation de ces armes. Il faut lever toutes les limitations

et restrictions qui entravent un échange aussi large que possible, en particulier avec les pays en développement, de matières, d'équipement et de technologies liés aux activités nucléaires, chimiques et biologiques menées à des fins pacifiques, conformément aux traités internationaux adoptés en la matière. Nous réitérons notre ferme condamnation de l'imposition de sanctions unilatérales et injustes.

Dans un contexte international caractérisé par la montée des discours bellicistes et agressifs, par le recours à la menace ou à l'emploi de la force et par l'imposition de sanctions et de mesures coercitives unilatérales, l'augmentation des dépenses militaires mondiales, qui s'élèvent à 1 740 milliards de dollars, est préoccupante et suscite la méfiance. Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre – fléau international qui touche la plupart des régions et pays du monde – est également alarmant.

À cet égard, Cuba réaffirme sa détermination à continuer à mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que les documents finals de ses conférences d'examen.

En ce qui concerne les armes classiques, Cuba est favorable à l'ouverture de négociations sur un instrument juridiquement contraignant qui interdit les armes létales autonomes, ou « robots assassins », et sur la réglementation des drones militaires d'attaque. La Convention sur certaines armes classiques serait l'instance idéale pour ces négociations.

Cuba réitère sa condamnation de la militarisation de l'espace et du cyberspace, ainsi que du recours secret et illégal aux technologies de l'information et des communications pour agresser d'autres États. Attachée à sa ferme position de principe, Cuba continuera de défendre le multilatéralisme dans les négociations sur le désarmement et la non-prolifération, et d'exiger le respect de la Charte des Nations Unies et de la proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et de féliciter les membres du Bureau pour leur élection. Nous vous souhaitons, Monsieur le Président, plein succès dans

l'accomplissement de votre important mandat, et vous pouvez compter sur l'appui de notre délégation.

Le désarmement est un élément essentiel de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans le monde. Certains considèrent que l'instauration de la paix est une condition essentielle au désarmement nucléaire, tandis que d'autres estiment que le désarmement nucléaire est une condition *sine qua non* pour parvenir à la paix mondiale. Nous pensons qu'il est nécessaire et possible d'œuvrer simultanément pour le désarmement et la paix, sur la base de la confiance mutuelle. Les différends entre pays ne peuvent et ne doivent pas être réglés par des moyens militaires, ce qui demeure extrêmement pertinent à notre époque.

De nos jours, les conditions de sécurité mondiale sont difficiles : les puissances mondiales comptent de nouveau sur la force et s'emploient à exercer leur suprématie. Dans ces conditions, nous détruisons de plus en plus les acquis du siècle dernier au cours duquel a été mis au point un système durable à long terme en faveur de la sécurité et de la stabilité mondiales. Comment les pays peuvent-ils contribuer à la sécurité mondiale alors que ses principaux piliers sont menacés par la volonté croissante des puissances mondiales de s'affronter et de se préparer à une guerre mondiale interminable?

L'élimination des guerres et des conflits est au cœur du manifeste du Président Nursultan Nazarbayev, intitulé *The World. The 21st century* (Le monde au XXI^e siècle). Nursultan Nazarbayev n'a cessé d'avertir les dirigeants mondiaux que notre planète était désormais au bord d'une nouvelle guerre froide, qui risque de porter atteinte aux réalisations des quatre dernières décennies de mise en place de mesures de confiance. À cet égard, alors qu'il assurait la présidence du Conseil de sécurité, le Kazakhstan a organisé, le 18 janvier, une séance d'information thématique de haut niveau sur la non-prolifération des armes de destruction massive et les mesures de confiance (voir S/PV.8160).

Le Président Nazarbayev affirme que les bombes nucléaires et les roquettes n'ont pas de véritable pouvoir. La vraie protection provient de la confiance de la communauté internationale. En effet, les mesures de confiance ont permis d'arrêter la course aux armements et d'empêcher une catastrophe nucléaire au cours du siècle dernier. Le monde attend aujourd'hui que les puissances nucléaires suivent l'exemple visionnaire déjà donné, lequel n'a malheureusement pas été pleinement suivi et reconnu. Nous devons trouver le moyen de

rétablir la confiance politique et le dialogue systémique dans les affaires internationales.

L'évolution positive en cours dans la péninsule coréenne démontre la pertinence et l'importance de cette approche. Le Kazakhstan a toujours plaidé en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, et il est prêt à partager son expérience pratique largement éprouvée. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) sera un autre exemple de confiance mutuelle. Une majorité écrasante de la communauté mondiale a fait preuve de sa foi et de sa bonne volonté en signant et en ratifiant le TICE. Les États restants, dont la ratification est nécessaire pour que le TICE entre en vigueur, doivent faire preuve de la même détermination.

À cet égard, le programme de désarmement du Secrétaire général est très précieux car il a été élaboré sur la base de réalités géopolitiques complexes et est présenté à un moment où les conditions de sécurité sont instables dans le monde. Il réaffirme le ferme attachement de l'Organisation des Nations Unies à la cause du désarmement.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération figurent parmi les principales priorités de la politique étrangère du Kazakhstan. Mon pays a beaucoup évolué et est devenu le fer de lance des efforts déployés en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, alors qu'il possédait autrefois le quatrième plus grand arsenal nucléaire au monde et l'un des plus grands sites d'essais nucléaires mondiaux à Semipalatinsk. Le Kazakhstan continuera de prendre des mesures concrètes en vue d'un monde exempt de menaces nucléaires.

Le Président Nazarbayev a une fois de plus exhorté la communauté internationale à bâtir un monde exempt d'armes nucléaires d'ici à 2045, année du centenaire de l'Organisation des Nations Unies. Même s'il nous reste encore plus de 20 ans avant cette date, il sera très difficile d'atteindre cet objectif, à moins que des mesures concrètes et concertées ne soient prises. Nous avons déjà gaspillé des décennies sans obtenir, hélas, le moindre progrès concret dans l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est ce qui a justifié la tenue du processus de négociations multilatérales de l'an dernier, aboutissant à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Kazakhstan a signé le Traité en mars et nous prévoyons de le ratifier prochainement.

Au titre des moyens de réaliser l'objectif de bâtir un monde exempt d'armes nucléaires, le Kazakhstan a été à l'origine de l'adoption il y a trois ans de la résolution 70/57, relative à la Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous entendons déposer de nouveau un projet de résolution sur la question cette année et comptons sur l'appui précieux des États Membres à cet égard.

La consolidation des efforts concernant les zones exemptes d'armes nucléaires sera une autre tâche prioritaire pour le Kazakhstan durant la présente session. En marge de la Première Commission, le Kazakhstan organisera le 18 octobre une réunion du forum de discussion sur le nucléaire pour débattre des moyens de renforcer les interactions entre les zones. En outre, mon président a proposé l'an dernier d'unir toutes les zones exemptes d'armes nucléaires afin d'imprimer un nouvel élan et d'étendre ces zones au monde entier. Nous proposons également de convoquer des réunions de haut niveau entre zones de façon régulière et fréquente, et Astana est disposée à accueillir la première de ces manifestations.

Les États d'Asie centrale, qui forment la seule zone exempte d'armes nucléaires de l'hémisphère nord, sont fermement attachés à donner un caractère plus institutionnel au Traité de Semipalatinsk. Nous espérons vivement que les États-Unis ratifieront le protocole au Traité sur les assurances négatives de sécurité. L'organisation d'une conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient reste un de nos défis actuels. Il est essentiel que nous n'épargnions aucun effort pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier, y compris au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est, en Europe et dans l'Arctique.

S'agissant du Plan d'action global commun, le Kazakhstan plaide pour la préservation et la poursuite de l'application inflexible et renforcée de l'accord, auquel nous ne voyons pas de solution de remplacement. Nonobstant les évidentes complications liées aux obligations de certaines parties à l'accord, nous espérons que celui-ci sera mis en œuvre plus avant. Compte tenu des critiques visant le régime de non-prolifération considérablement affaibli en Syrie, le Kazakhstan est fermement convaincu que le Conseil de sécurité saura trouver une solution globale aux problèmes d'attribution des responsabilités et de poursuites sans transférer ces prérogatives à d'autres structures et les exposer à davantage de polarisation et de politisation. Sur le plan des

tendances nouvelles, il nous faut traiter des nouvelles frontières. De nouveaux types d'armes et de nouvelles technologies peuvent représenter une menace encore plus grande s'ils sont combinés à des armes nucléaires.

Enfin, je m'associe à l'appel lancé par d'autres pour que l'humanité saisisse toutes les occasions d'entretenir la dynamique et d'imprimer un nouvel élan au désarmement afin de réaliser un monde plus sûr pour tous.

M. McConville (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence. Soyez assuré du plein appui de ma délégation à vos travaux.

Notre objectif partagé demeure un monde dans lequel les gens puissent vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité. Les tensions mondiales et les conflits régionaux continuent de susciter de vives préoccupations, tandis que d'autres problèmes comme le terrorisme et les cyberattaques contribuent à la détérioration des conditions de sécurité mondiales.

L'Australie reste très inquiète face aux nouvelles violations de la Convention sur les armes chimiques. Nous devons faire davantage pour défendre cette norme internationale essentielle.

L'Australie engage tous les États parties à soutenir fermement l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans la mise en place d'un mécanisme d'attribution des responsabilités pour la Syrie et l'élaboration d'une capacité d'attribution mondiale. De tels mécanismes envoient un message clair : ceux qui recourent à des armes chimiques devront répondre de leurs actes. L'identification des auteurs est une mesure cruciale et nécessaire et peut dissuader d'autres parties qui pourraient envisager d'utiliser des armes répréhensibles de ce genre. Nous demeurons déterminés à consolider la Convention sur les armes biologiques et accueillons avec satisfaction les échanges constructifs qui ont eu lieu et les idées dégagées durant la série de réunions d'experts organisée en août.

L'Australie reste engagée en faveur de l'objectif ultime qui consiste dans un monde débarrassé des armes nucléaires. Dans un environnement de sécurité plus complexe et incertain, le désarmement est plus difficile, mais non moins nécessaire. Nous sommes toujours convaincus que la patience, le pragmatisme et la praticité – une approche progressive – sont la manière la plus durable et réaliste d'aller de l'avant. Les progrès requièrent des efforts douloureux dans le domaine de

la vérification du désarmement, un traité interdisant la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires, une transparence accrue et d'autres mesures de réduction des risques, et des normes renforcées contre les essais nucléaires grâce à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous encourageons les États à se porter coauteurs du projet de résolution de cette année sur le TICE, auquel nous travaillons avec nos partenaires mexicains et néozélandais.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue de produire des résultats. Il permet l'accès à la technologie nucléaire à des fins pacifiques, endigue la prolifération nucléaire et fournit un cadre au désarmement nucléaire. Marquant le premier demi-siècle écoulé depuis l'entrée en vigueur du Traité, la Conférence d'examen de 2020 sera une occasion en or de dresser un bilan et de réfléchir à la manière dont nous pouvons renforcer l'application à l'avenir. Notre intérêt commun à renforcer le TNP l'emporte largement sur nos divergences. Avec ses partenaires transrégionaux de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, l'Australie est impatiente de trouver une convergence de vues pour la Conférence d'examen de 2020.

Nous nous félicitons des efforts notables qui ont été déployés cette année pour faire progresser le dialogue sur le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et espérons vivement que ces efforts produiront des résultats positifs et concrets.

En ce qui concerne l'Iran, nous souhaitons que le Plan global d'action commun reste en vigueur et appelons l'Iran et toutes les autres parties à continuer d'en appliquer les dispositions. Il est de notre intérêt collectif que les contrôles imposés au programme nucléaire iranien demeurent en place.

S'agissant des armes classiques, un des axes clefs de l'action australienne consiste à renforcer l'application et l'universalisation de traités importants tels que le Traité sur le commerce des armes, en particulier dans notre région de l'Asie et du Pacifique. Dans les années à venir, les technologies naissantes présenteront de nouveaux défis. C'est pourquoi nous apprécions les discussions mondiales sur les systèmes d'armes autonomes létales et les armes légères.

Le fléau du terrorisme reste un problème mondial. Si Daech a perdu presque tout le territoire qu'il contrôlait à une époque, il conserve des combattants capables de lever une insurrection, et son aptitude à inspirer des

attentats a des incidences sur la sécurité de notre région. Pour y faire face, il faut une approche multidimensionnelle, qui devrait consister d'abord à lutter contre les moteurs de l'extrémisme violent.

Les intérêts économiques et de sécurité de l'Australie dans l'espace extra-atmosphérique s'élargissent compte tenu de l'accroissement de nos moyens basés dans l'espace et prêts pour l'espace. Nous sommes déterminés à consolider les normes de comportement responsable et les règles et lois internationales applicables à l'espace extra-atmosphérique.

Avec ses partenaires internationaux, l'Australie s'emploie à renforcer l'ordre fondé sur des règles dans le cyberspace et soutient résolument la poursuite du débat d'experts à l'ONU sur les questions internationales relatives au cyberspace. Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale est le premier forum à avoir reconnu que les lois et normes internationales existantes concernant l'attitude responsable des États s'appliquaient dans le cyberspace. Il est vital que ces discussions se poursuivent. L'Australie invite instamment tous les pays à œuvrer de manière constructive à la promotion et à la protection d'un environnement virtuel pacifique et stable, dont nous dépendons tous en fin de compte.

Nous nous félicitons du recours accru qui a été fait cette année aux forums s'occupant du désarmement pour tenir d'importantes discussions quant au fond sur tout un éventail de questions, y compris la réduction du risque nucléaire. L'Australie a eu le plaisir de présider cette année la Commission du désarmement, qui a posé les bases d'un texte de consensus en 2020. Elle encourage la pleine participation des femmes autant que des hommes dans les forums consacrés à la sécurité internationale. Le programme de désarmement lancé par le Secrétaire général est une initiative utile, qui offre un large menu d'options à examiner et met en exergue l'importance du dialogue et du renforcement de la confiance.

Dans tous ces domaines, l'Australie reste déterminée à faire sa part en travaillant de manière constructive et collaborative à la réalisation de notre objectif partagé qui consiste à améliorer la sécurité et la stabilité mondiale grâce aux travaux importants de la Commission.

M. Sukhee (Mongolie) (*parle en anglais*) :
Comme c'est la première fois que je prends la parole

devant la Première Commission, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Commission, de même que les autres membres du Bureau pour leur élection. J'ai bon espoir que la Commission tiendra des délibérations productives sous votre direction compétente. Je vous assure, Monsieur le Président, de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation.

Nous nous rallions à la déclaration prononcée par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2), mais je souhaite toutefois faire quelques observations en ma qualité nationale.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire. Nous devons continuer de nous efforcer à respecter intégralement les obligations créées par le TNP et les documents finaux issus de ses conférences d'examen. À cet égard, l'actuel cycle d'examen du TNP offre une occasion de progresser sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

L'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en juillet de l'an dernier a constitué un jalon important dans l'interdiction des armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Ce document juridiquement contraignant vient compléter et politiquement renforcer le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est par conséquent crucial que nous restions activement engagés en faveur de l'entrée en vigueur des interdictions juridiquement contraignantes frappant tous les essais nucléaires et de l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

L'échec lamentable de la Conférence du désarmement à adopter un programme de travail a encore compromis sa crédibilité. Nous estimons que les lacunes de la Conférence résident fondamentalement dans des divergences irréconciliables entre ses États membres. Bien que pleinement conscients que des divergences entre membres de la Conférence sont inéluctables, nous jugeons inacceptable que ces divergences, si réelles et importantes soient-elles, continuent de freiner les progrès de cet organe. Il faut noter que la Conférence a connu un léger regain d'espoir cette année. Grâce à l'établissement de cinq organes subsidiaires en février, la Conférence du désarmement a engagé des discussions quant au fond pour la première fois en plus de 20 ans. Nous espérons que les organes subsidiaires

seront de nouveau établis l'an prochain. Il importe que la Conférence avance dans ses discussions techniques jusqu'à l'adoption de son programme de travail. Nous devons néanmoins garder à l'esprit que la décision d'établir des organes subsidiaires pour tenir des discussions sur le fond ne saurait remplacer un programme de travail, mais plutôt en faciliter l'adoption.

Le fait que la Mongolie a depuis deux décennies le statut de pays exempt d'armes nucléaires démontre que ce statut est le moyen le plus efficace d'assurer la sécurité nationale des États. Notre statut internationalement reconnu contribue à renforcer la stabilité et la confiance dans la région. La Mongolie a proposé de coordonner la quatrième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et des États signataires, qui se tiendra à New York en liaison avec la Conférence d'examen du TNP en 2020.

La Mongolie a toujours été attachée à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans toutes les parties du monde, en particulier l'Asie du Nord-Est. Plusieurs sommets ont été organisés cette année, notamment les sommets intercoréens, les réunions au sommet entre la République populaire démocratique de Corée et la Chine, et le sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, nous donnant l'espoir qu'une paix durable et une dénucléarisation vérifiable finiront par prévaloir dans la péninsule coréenne.

Depuis le début des années 2000, la Mongolie mène une politique visant à dialoguer avec la République populaire démocratique de Corée et à rompre ainsi l'isolement de ce pays. L'évolution positive récente observée dans la péninsule coréenne prouve l'efficacité de cette politique. Nous nous réjouissons que des sommets historiques aient eu lieu et estimons que toutes les parties devraient entretenir la dynamique de dialogue et de discussion ouverte et mettre en œuvre rapidement toutes les mesures convenues, afin d'établir un régime de paix durable et solide dans la région.

Au vu de l'échec des pourparlers à six et faute de canaux de communication en Asie du Nord-Est, la Mongolie a lancé, en 2014, le Dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est, de manière à promouvoir la confiance dans la région, à faciliter l'échange d'idées et à trouver des solutions aux préoccupations communes. En juin dernier, nous avons organisé la cinquième conférence internationale tenue dans le cadre du Dialogue, qui a porté sur les moyens de

consolider l'évolution positive récente et d'échanger des vues sur les perspectives à court et long terme sur le plan de la sécurité dans la région.

Avant d'en terminer, je tiens à signaler que mon gouvernement prévoit d'adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. J'annonce que notre délégation présentera, à la présente session de la Première Commission, un projet de résolution intitulé « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ». Nous espérons que, comme les années précédentes, le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

M. Kellerman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission pour cette année, et vous assurer de notre appui et de notre coopération sans réserve sous votre direction compétente.

Je tiens aussi à indiquer que l'Afrique du Sud fait siennes les déclarations prononcées au nom du Groupe des États d'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/73/PV.2).

Alors que nous entamons une nouvelle session de la Première Commission, il nous incombe de passer en revue les progrès que nous avons faits, de même que les domaines dans lesquelles notre action a été insuffisante. Une fois de plus, ma délégation regrette que la Conférence du désarmement n'ait pas, cette année, répondu aux attentes s'agissant de mettre fin à l'impasse prolongée. Bien que l'Afrique du Sud demeure attachée au fonctionnement de la Conférence, elle juge regrettable qu'alors même que nous avons un organe chargé de négocier des instruments multilatéraux de désarmement, celui-ci ne se soit pas acquitté de son mandat fondamental au cours des 22 dernières années. Nous devons d'urgence nous pencher sur l'état actuel de la Conférence. Nous estimons que nous ne pouvons plus entreprendre les activités répétitives du passé qui ont empêché la Conférence d'arriver à un accord sur un programme de travail et d'ouvrir des négociations, tout en laissant penser que des travaux de fond étaient menés. Par conséquent, nous appelons les États Membres à faire preuve d'une plus grande souplesse et d'une volonté de transcender leurs intérêts personnels pour que la Conférence puisse progresser.

Le cycle d'examen actuel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire du Traité, offre l'occasion d'accomplir des progrès en matière de désarmement nucléaire. À ce sujet, nous soulignons qu'il importe de mettre en place un processus préparatoire constructif et fructueux de la Conférence d'examen de 2020, afin de renforcer le Traité et de progresser sur la voie de son application intégrale et universelle. À ce stade critique, il importe également que les textes futurs n'annulent ni ne réinterprètent les accords conclus lors des Conférences d'examen de 1995 et de 2000 et réaffirmés à la Conférence d'examen de 2010, lesquels sont, d'après nous, des références dans le domaine du désarmement nucléaire.

Ma délégation est intimement convaincue que la vitalité et la pertinence du Traité, qui constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire, dépendent de la mesure dans laquelle les États parties s'acquittent de leurs obligations et de leurs engagements. À cet égard, il est clairement précisé à l'article VI du Traité que le désarmement nucléaire est une obligation qui incombe à tous les États parties. Tous les États ont donc la responsabilité partagée de prévenir tout emploi d'armes nucléaires, de freiner leur prolifération et de parvenir au désarmement nucléaire. Alors que nous rendons hommage au regretté ancien Secrétaire général Kofi Annan, nous nous souvenons de ses paroles selon lesquelles

« Nous ne saurions choisir entre non-prolifération et désarmement. Ces deux aspects doivent être maîtrisés, avec l'urgence qui s'y attache » (SG/SM/10767).

L'Afrique du Sud appelle donc les États à mettre pleinement en œuvre les engagements et les obligations qui leur incombent au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires afin de renforcer la crédibilité dudit Traité.

Un an après l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a fait date, nous réaffirmons notre attachement à cette étape décisive du désarmement nucléaire, et nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité afin qu'il entre rapidement en vigueur. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité sur la non-prolifération sont compatibles et même complémentaires. En effet, tous deux partagent le même objectif fondamental : l'élimination des armes nucléaires. De plus, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires donne aux États qui ne se trouvent pas dans des zones

exemptes d'armes nucléaires la possibilité d'adhérer à un instrument totalement opposé aux armes nucléaires. Bien qu'il ne mettra pas fin aux armes nucléaires, le Traité est une étape déterminante dans l'évolution du régime qui pourrait s'avérer nécessaire pour parvenir à un monde exempt de ces armes et pour, à terme, le maintenir. J'ai le plaisir d'annoncer que le processus de ratification de l'Afrique du Sud devrait être achevé dans un avenir très proche.

Dans le domaine des armes chimiques, l'Afrique du Sud réaffirme son attachement à la Convention sur les armes chimiques, et estime que les États parties à la Convention devraient s'unir pour préserver la norme internationale régissant la lutte contre les armes chimiques, respecter strictement les dispositions de la Convention et les appliquer de manière cohérente et non discriminatoire. À cet égard, nous réaffirmons l'importance des travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et soulignons la nécessité pour l'Organisation de s'acquitter de son mandat sans ingérence, en garantissant son impartialité en tant que seule autorité internationale techniquement compétente dans ce domaine.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, nous attendons avec intérêt la 17^e Réunion des États parties. Toutefois, nous demeurons préoccupés par les informations faisant état d'un nombre croissant de victimes de mines antipersonnel, d'engins explosifs improvisés, de munitions non explosées et d'autres restes explosifs de guerre. Nous encourageons donc les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux qui détiennent ce type d'armes, à adhérer sans tarder aux instruments pertinents en la matière. Par ailleurs, nous appelons les États qui sont en mesure de le faire à aider les pays qui en font la demande dans leurs efforts de mise en œuvre au niveau national et à fournir une assistance aux victimes de ces armes.

L'Afrique du Sud est fermement convaincue que l'application intégrale et effective du Traité sur le commerce des armes contribuera concrètement à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité internationales et régionales, ainsi que le développement socio-économique. À cet égard, nous prenons connaissance avec intérêt du document final issu de la quatrième Conférence des États parties au Traité.

C'est dans ce contexte que ma délégation est prête à participer activement aux travaux annuels de la Première Commission et qu'elle invite les autres

délégations à favoriser l'obtention de résultats positifs à la présente session.

M. Arriola Ramírez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom de la délégation de la République du Paraguay.

Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission, et nous félicitons également les autres membres du Bureau. Soyez assuré de la volonté de ma délégation de collaborer afin d'assurer le succès des travaux de la Commission au cours de la présente session.

La République du Paraguay réaffirme son attachement à la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sa conviction que les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, dans toutes leurs manifestations, y compris la coopération internationale pour les promouvoir, doivent continuer d'être débattues à l'Assemblée générale, qui est la plus haute expression démocratique des peuples qui la composent, sur la base de l'égalité souveraine entre les États. Le Paraguay attache beaucoup d'importance aux voix des femmes et des hommes, des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des organisations non gouvernementales, de la société civile et du monde universitaire qui contribuent aux débats sur la paix et la sécurité, sur le désarmement et la non-prolifération, et sur le respect des principes du droit international, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La délégation paraguayenne continuera d'encourager, à l'Organisation des Nations Unies, les initiatives de désarmement et de non-prolifération, qui sont conformes au droit international, et en particulier au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. À cet égard, nous exhortons tous les acteurs de la communauté internationale à redoubler d'efforts pour assurer le succès des initiatives, des négociations et des débats menés dans un cadre multilatéral, sur le désarmement international et la non-prolifération et la sécurité internationales. Nous réitérons qu'à cet égard, les négociations bilatérales ne peuvent jamais remplacer les négociations multilatérales. La République du Paraguay rejette les actions unilatérales entreprises par tout acteur de la communauté internationale dans le but de compromettre les négociations menées dans un cadre multilatéral, et qui violent les dispositions de la Charte ou portent atteinte aux principes du droit international.

La République du Paraguay adhère aux principes régissant l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, dans l'intérêt de l'humanité tout entière; condamne le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales; oeuvre pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment l'installation d'armes dans l'espace; et souligne la nécessité de garantir la responsabilité internationale pour les dommages causés par des activités spatiales, et de continuer à travailler à l'élaboration d'un régime juridique approprié à cette fin. Forte de cette conviction, la République du Paraguay a présenté sa candidature au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Les progrès de la science et de la technologie, l'accès à l'information et aux télécommunications et leur utilisation doivent s'inscrire dans le cadre du respect des droits de l'homme au sens le plus large et des libertés fondamentales; ils doivent contribuer au maintien de la stabilité et de la sécurité internationales; ils doivent encourager la coopération et les relations amicales entre les États, en respectant leur souveraineté nationale; et ils doivent être protégés contre toute utilisation à des fins criminelles ou terroristes. La délégation paraguayenne souligne l'importance de la coopération internationale pour une mise en œuvre effective et efficace des mécanismes et des politiques de prévention des menaces et des attaques contre le cyberspace. Elle est prête à appuyer l'adoption, à la présente session, d'instruments multilatéraux propres à réglementer les progrès des technologies de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, à la condition qu'ils prévoient, entre autres, la réduction de la fracture technologique entre pays développés et en développement.

S'agissant du désarmement nucléaire, la République du Paraguay réitère son attachement aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Convaincu que l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires sont des conditions nécessaires pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, le Paraguay continue de s'acquitter de ses obligations constitutionnelles indispensables à l'adoption et la ratification, à terme, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont il a été l'un des premiers États signataires.

Le processus de désarmement nucléaire doit être transparent et irréversible, prévoir des mécanismes de

vérification efficaces et reposer sur un cadre universel et juridiquement contraignant. La délégation paraguayenne salue la suspension des essais nucléaires dans la péninsule coréenne et l'ouverture de pourparlers en vue de sa dénucléarisation. Néanmoins, nous faisons part de nos inquiétudes face aux pratiques tendant à perfectionner les armes nucléaires existantes et à mettre au point de nouvelles armes. À cet égard, la délégation paraguayenne insiste sur la nécessité de faire en sorte que les ressources affectées à la modernisation des arsenaux nucléaires soient réorientées vers les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable.

La menace ou l'emploi d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires constitue un crime contre l'humanité, viole le droit international et le droit international humanitaire et bafoue les dispositions de la Charte des Nations Unies. La délégation paraguayenne invite une nouvelle fois instamment les États dotés de l'arme nucléaire à retirer leurs déclarations interprétatives sur les Protocoles du Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Paraguay appelle également à élaborer un programme de travail consacré à l'extension progressive des zones déclarées exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient, et à élaborer une convention internationale qui donne aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires, en toutes circonstances.

La délégation paraguayenne plaide pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par la mise en œuvre des programmes élaborés en prenant toutes les précautions nécessaires pour limiter les effets délétères que la production d'énergie nucléaire peut avoir sur l'environnement. Les États qui appliquent ces programmes sur leur territoire doivent le faire sur la base d'une large responsabilité transfrontalière, en se conformant aux pratiques optimales en matière de coopération internationale, de prévention des risques de dommages et de diligence raisonnable, et en réagissant de manière appropriée aux éventuels dommages ou préjudices transfrontaliers.

S'agissant des armes légères et de petit calibre, la délégation paraguayenne réaffirme son attachement à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, préconise l'adoption d'un cadre complémentaire audit Traité qui aborde la production et la réduction des armes classiques existantes et invite les délégations à inclure les munitions dans leurs cadres réglementaires

sur les armes légères et de petit calibre et dans leur mise en œuvre. À cet égard, nous soulignons la tradition de l'Amérique latine et des Caraïbes – zone de paix et exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive – qui consiste à lier les initiatives visant à réaliser le désarmement, la non-prolifération et la paix et la sécurité internationales aux efforts déployés pour éliminer la pauvreté et assurer le développement durable de leurs populations.

M. Mero (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection bien méritée. Je tiens à vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation tandis que vous vous acquittez de vos lourdes responsabilités.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par le représentant du Maroc et la représentante de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

Alors que nous entamons la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, un désarmement significatif n'est toujours pas une réalité dans le monde. Le 26 septembre, nous avons célébré la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires alors même que les États dotés de l'arme nucléaire et leurs alliés dépendants du nucléaire continuent de s'appuyer lourdement sur les armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité et investissent des milliards de dollars dans le perfectionnement et la modernisation de leurs arsenaux. C'est très décevant.

La République-Unie de Tanzanie appelle les États dotés de l'arme nucléaire à s'acquitter pleinement de leurs obligations juridiques, ainsi que de leurs engagements sans équivoque de procéder sans plus de délai à l'élimination totale des armes nucléaires. Ces efforts doivent être transparents, irréversibles et vérifiables au niveau international, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est également important que tous les États non dotés de l'arme nucléaire obtiennent, de la part de tous les États qui en sont dotés, des garanties universelles, inconditionnelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, en quelque circonstance que ce soit.

La Tanzanie apprécie et appuie tous les efforts déployés par l'ONU en vue d'éliminer les armes

nucléaires. C'est dans cet esprit que ma délégation a voté pour l'adoption du Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires (résolution 71/258), le 7 juillet 2017, car il souligne à quel point il est nécessaire que nous nous engagions en faveur du TNP et que nous le complétions. Dans le même esprit, mon gouvernement mène actuellement des consultations et des procédures internes en vue de signer et de ratifier le Traité en temps voulu.

Nous regrettons une nouvelle fois que la neuvième Conférence d'examen du TNP n'ait pas été en mesure d'adopter un document final en dépit des efforts concertés des États non dotés de l'arme nucléaire. Alors que les réunions préparatoires de la dixième Conférence d'examen du TNP ont commencé, la première ayant eu lieu en mai 2017 et la deuxième en avril et mai cette année, la Tanzanie appelle tous les États à travailler de concert pour qu'un document final puisse être adopté en 2020.

Tout en soulignant notre attachement à l'interdiction des armes nucléaires, je tiens également à réaffirmer qu'aucune règle ou principe du droit international ne doit être interprété d'une manière qui entrave, en tout ou partie, le droit inaliénable des États à utiliser de manière pacifique la technologie nucléaire et son potentiel de contribuer au développement et à la croissance économiques durables et accélérés des pays en développement. La Tanzanie a investi dans l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, qui a généré des bénéfices considérables pour de très larges pans des sociétés contemporaines. Le laboratoire de la Commission tanzanienne de l'énergie atomique, site moderne doté d'équipements de pointe, se consacre à l'étude des avantages que recèle l'application des technologies nucléaires dans les domaines de l'agriculture, du développement des cheptels, de la santé, des ressources en eau, de l'industrie minière et de l'énergie.

La prolifération des armes classiques, telles que les armes légères et de petit calibre, les mines terrestres et les bombes à sous-munitions, est considérée comme le problème de sécurité le plus immédiat pour les individus, les sociétés et les États du monde entier, car elle alimente les guerres civiles, la violence de la criminalité organisée, les insurrections et les activités terroristes et constitue un obstacle majeur à une paix et un développement durables. La Tanzanie s'est par conséquent associée à la communauté internationale pour chercher des moyens de réguler et gérer leur production, leur propagation, leur utilisation et leur commerce. Parmi ces efforts figure la signature du Programme d'action

en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, du Traité sur le commerce des armes, de 2013, de la Convention sur les armes à sous-munitions, de 2008, et de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, de 1997.

En outre, la Tanzanie participe aux efforts et mécanismes régionaux visant à lutter contre le fléau des armes, notamment la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères, de 2001; la Déclaration concernant les armes à feu, les munitions et autres matériels connexes de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de 2001; la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères illicites dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, de 2000; le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique, de 2004; et la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre, de 2011.

Dans le cadre de son action contre le problème des armes légères, la Tanzanie a établi en 2001, au sein de la force de police tanzanienne et du Ministère de l'intérieur, un bureau national de coordination des activités destinées à prévenir, combattre et éliminer la prolifération de ces armes. Le bureau tire son mandat d'un ensemble de protocoles, de programmes d'action et de déclarations sur les armes légères, à quoi la Tanzanie est partie. En dépit des initiatives prises par le Gouvernement, la Tanzanie rencontre toujours des difficultés pour maîtriser la propagation des armes légères, faute de fonds suffisants et du fait de l'afflux de réfugiés, dont certains portent de telles armes.

Il existe un lien clair entre le désarmement et le développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015, ne saurait être mené à bien si nos gouvernements se concentrent avant tout sur les dépenses militaires. Entre autres effets sur le développement, ces dépenses se traduisent par la contamination des terres agricoles, la perte d'emplois, la hausse des soins de santé pour les collectivités touchées par la guerre et l'augmentation des dépenses à engager pour reconstruire bâtiments et infrastructures.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la position de la République-Unie de Tanzanie selon laquelle le

multilatéralisme et la volonté politique ferme des États Membres sont des éléments importants pour parvenir à un désarmement général et complet.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de présider les travaux de la Première Commission, cet organe important, et à vous assurer de notre coopération. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Nous nous rallions à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2), et à celle qu'a prononcée aujourd'hui le représentant d'El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

La Commission mène ses travaux dans un contexte mondial marqué par des tensions et des conflits armés dans diverses régions du monde, qui durent depuis près d'une décennie, avec des effets négatifs sur la paix et la sécurité internationales, et dans le cadre desquels la diplomatie multilatérale en faveur du désarmement n'enregistre que de maigres progrès s'agissant d'adopter des mesures et accords dans ce domaine.

Avec sa rhétorique belliqueuse et ses changements pervers de régime politique, l'unilatéralisme cherche à saper les ordres juridique et politique en recourant à la menace ou à l'emploi illégal de la force contre des pays souverains, afin de promouvoir le renversement de gouvernements légitimes qui s'opposent à ses objectifs impérialistes. Nous réaffirmons une fois de plus notre rejet total des interventions unilatérales et des politiques qui les sous-tendent, telles que l'application de mesures unilatérales coercitives qui enfreignent les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Pour notre pays, l'adhésion sans réserve aux principes inscrits dans la Charte – tels que le respect inconditionnel de la souveraineté et de l'indépendance politique des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures, l'abstention de la menace ou de l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends – est une condition fondamentale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, nous appelons à la préservation de ces principes, qui sont les fondements de la coexistence pacifique entre les nations et d'un multilatéralisme inclusif.

L'existence de plus de 14 000 armes nucléaires continue de faire peser une grave menace sur l'humanité. En conséquence, leur élimination constitue un objectif essentiel auquel nous sommes résolument attachés. Nous nous inquiétons que les programmes qui sont actuellement conduits par les puissances nucléaires pour améliorer et mettre au point de nouveaux systèmes guerriers puissent déclencher une course aux armements, qui aurait pour effet de déstabiliser la paix et la sécurité internationales. Les puissances nucléaires doivent s'employer sincèrement à inverser cette tendance négative, qui affaiblit le régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Nous exhortons donc les États dotés d'armes nucléaires à engager des négociations de bonne foi, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pour réduire leurs arsenaux nucléaires en vue d'éliminer complètement ces armes.

De plus, en tant qu'État partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Venezuela encourage les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'instrument à s'associer à cet effort collectif en faveur de la cause du désarmement et de la paix. De façon particulièrement importante pour l'humanité, et en complément d'autres accords pertinents, le Traité énonce pour la première fois le caractère illégal des armes nucléaires en les interdisant, en plus de comporter des dispositions concernant les conséquences humanitaires de l'essai et de l'emploi de ces armes.

Dans cette veine, notre pays rejette le maintien des doctrines nucléaires, car nous estimons que le possible emploi de telles armes constitue une violation du droit international humanitaire et un crime contre l'humanité. À cet égard, nous rejetons les déclarations faites par les États-Unis, dont les autorités ont dangereusement accru la possibilité d'opposer une riposte atomique à une attaque stratégique non nucléaire. Nous jugeons par conséquent que l'élimination de tels systèmes représente la meilleure chance de survie pour l'humanité et garantit qu'ils ne puissent pas être utilisés.

Le Venezuela voit dans l'espace extra-atmosphérique un patrimoine commun de l'humanité, au nom duquel toutes les nations doivent bénéficier de droits égaux en ce qui concerne son utilisation, sur la base de la coopération internationale dans des domaines comme la recherche scientifique et le transfert de technologies. Les effets déstabilisants du déclenchement éventuel d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique restent alarmants.

Dans ce contexte, nous encourageons la Conférence du désarmement à exercer ses pleins pouvoirs en tant qu'organe de négociation par excellence d'accords et de mesures multilatérales en matière de désarmement afin d'élaborer un instrument juridique international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sous tous ses aspects, qui respecte les principes d'équité, de viabilité et de vérification. À ce sujet, nous apprécions l'initiative de la Chine et de la Russie qui vise à préparer un traité sur la prévention du positionnement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et la menace ou l'emploi de la force contre des objets situés dans l'espace extra-atmosphérique, présenté à la Conférence du désarmement en 2008 et actualisé en 2014.

S'agissant des armes légères, nous nous félicitons du succès de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juin. Le document final (A/CONF.192/2018/RC.3, annexe) a réaffirmé la validité de cet instrument politique multilatéral pour mettre en commun les efforts visant à traiter efficacement ce phénomène, qui a des répercussions majeures sur la paix, la stabilité, le développement et les droits de l'homme, tout en tenant compte de la responsabilité première qui incombe à chaque État de s'occuper de ce problème. Sur ce point, nous demandons un renforcement des mesures nationales, régionales et internationales de prévention du détournement et du transfert d'armes légères à des acteurs non étatiques violents, notamment des groupes terroristes, afin d'aider à venir à bout de cette activité illicite, au profit de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, notre pays réaffirme son engagement sans réserve en faveur de la diplomatie multilatérale au service du désarmement, parce que nous sommes convaincus que la communauté internationale doit s'unir d'urgence pour éliminer les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, dans le plein respect des principes inscrits dans la Charte et conformément aux traités relatifs à la non-prolifération et au désarmement.

M. Al-Khalifa (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour vos élections respectives, et à vous souhaiter tout le succès possible dans votre tâche. Je vous assure, et j'assure les autres délégations participantes, de notre plein appui pour

le succès des travaux de la Première Commission. En outre, je salue les efforts du Représentant permanent de l'Iraq et de son équipe à la présidence de la Commission à sa session précédente.

Ma délégation fait siennes les déclarations prononcées au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

Pour obtenir des progrès tangibles en matière de paix et de sécurité internationales et régionales, il faut une coopération et un engagement véritables, compte tenu des conflits et des crises qui menacent de plus en plus la paix et la sécurité internationales. Nous sommes également préoccupés par les crises et les conflits armés qui s'éternisent et sont en lien étroit avec la prolifération des armes et leur utilisation par les belligérants. L'emploi d'armes classiques dans les conflits armés n'est pas la seule menace; on observe également une augmentation de l'usage d'armes chimiques et de la menace d'armes nucléaires. Par conséquent, il faut intensifier les efforts afin d'écarter tout danger imminent et pour prévenir et régler les conflits et les crises, en plus de promouvoir le droit international par l'application des conventions internationales relatives au désarmement et à la non-prolifération, en particulier celles qui ont trait aux armes nucléaires, chimiques et biologiques.

La sécurité et la prospérité de nos sociétés est une priorité pour la communauté internationale. Nous devons donc travailler à atténuer les tensions dans le monde. Cela concerne chacun et requiert la participation de toutes les parties prenantes internationales à un dialogue sur les questions liées aux armes nucléaires, qui font peser une menace extrêmement grave sur la paix et la sécurité internationales. Étant donné que la Conférence du désarmement est l'unique instance où l'on peut aborder les aspects touchant le désarmement, la réalisation du désarmement suppose que la Conférence adopte un programme de travail équilibré et exhaustif afin de répondre aux aspirations de la communauté internationale dans ce domaine.

Plus que jamais, le monde est conscient que l'absence de dialogue creuse les divisions entre les parties à une crise et les pousse à acquérir davantage d'armes, renforçant ainsi l'instabilité dont notre monde fait les frais. Nous réaffirmons que la sécurité internationale ne peut advenir que si l'on encourage la prévention collective des crises, tout en réglant différends et conflits conformément aux dispositions de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

L'État du Qatar estime que le fait d'investir dans la prévention des conflits est une manière de garantir la sécurité internationale que nous voulons tous atteindre, et de mieux utiliser les ressources financières et humaines qui sont actuellement allouées aux armements en raison d'une hausse des tensions et des crises internationales. Cette affectation des ressources est devenue source de grave préoccupation pour tout le monde au vu de son impact régional et international accru. Ma délégation souligne en conséquence qu'il est extrêmement important de régler pacifiquement les différends et de prévenir les conflits, tout en épargnant des souffrances aux générations à venir.

Malgré l'évolution positive en matière de désarmement et son incidence sur la paix, la sécurité et la stabilité dans bien des régions du monde, le Moyen-Orient est encore en quête de sécurité et de stabilité. Ma délégation tient à exprimer sa profonde préoccupation face à l'absence de progrès notables pour ce qui est de débarrasser la région du Moyen-Orient des armes nucléaires et à l'incapacité à honorer les engagements des Conférences des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1995 et 2000, y compris le Plan d'action de 2010 et le document final de la Conférence d'examen de 2015.

La sécurité informatique et la cybersécurité constituent un défi majeur pour la communauté internationale. Le monde a été témoin de graves violations contre les systèmes informatiques d'États comme d'institutions privées, ces dernières années. Compte tenu du danger que représente la criminalité électronique et du besoin criant d'assurer la cybersécurité des États et des personnes, nous devons prévenir ce type de crime et être en mesure de tirer profit des progrès scientifiques dans le domaine de l'information. Comme le Qatar est attaché à la coopération internationale et qu'il lui incombe de participer au règlement des problèmes communs, il a proposé d'organiser une conférence internationale sur la cybersécurité, en conformité avec les dispositions du droit international.

L'État du Qatar adhère aux politiques de désarmement et de non-prolifération car il estime que la réalisation de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité partagée entre tous les États Membres. Nous estimons aussi que le multilatéralisme est la seule manière de traiter des questions de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale en général. Nous devons sauver l'humanité et la protéger

des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires.

L'État du Qatar réaffirme son engagement à satisfaire à toutes les obligations découlant de son adhésion aux conventions internationales sur le désarmement. À cet égard, le Comité national pour l'interdiction des armes, créé en 2004, continue de fournir des conseils aux entités gouvernementales compétentes sur toutes les questions liées aux interdictions frappant les armes afin d'atteindre les objectifs fixés dans les conventions internationales applicables auxquelles l'État du Qatar est partie. En 2012, nous avons établi le Centre régional de Doha pour la formation dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire, qui dispense des formations nationales, régionales et internationales concernant les conventions sur les armes de destruction massive, en collaboration avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

La réalisation de la paix et de la sécurité dans le monde est une responsabilité collective et un objectif qui ne peut être atteint que si chaque États Membres remplit ses obligations en matière de désarmement, s'agissant en particulier des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. L'État du Qatar réaffirme son engagement à assumer sa responsabilité en tant qu'État partie aux instruments internationaux touchant le désarmement, de même qu'en tant que partenaire dans les efforts déployés à l'échelle internationale pour instaurer la paix et la sécurité dans le monde.

M. Almuzaini (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, ainsi que les autres membres du Bureau. Nous sommes certains que votre expérience contribuera au succès des travaux de la Commission. Je saisis également cette occasion pour exprimer mon appréciation à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la République d'Iraq, pays frère, pour son rôle de premier plan dans la conduite réussie des travaux de la Commission à la précédente session.

La délégation de mon pays se rallie aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/73/PV.2).

L'État du Koweït confirme ses positions permanentes et fermes sur les questions de désarmement et

de sécurité internationale, en respectant les conventions internationales, en particulier celles qui se rapportent au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales. Nos positions n'ont pas changé, compte tenu de la prolifération constante des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Mon pays a signé et ratifié les conventions et traités internationaux relatifs au désarmement, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, ainsi que l'accord de garanties généralisées et son protocole additionnel.

Nous soulignons l'importance que jouent ces traités et conventions dans la réduction des risques de prolifération de telles armes, en particulier le TNP, qui est la pierre angulaire du multilatéralisme dans le domaine de la non-prolifération. Il est également nécessaire d'aborder de façon équilibrée les trois piliers du Traité, en particulier le droit de tous les États de mettre au point et de posséder des technologies nucléaires à des fins pacifiques et de faire des recherches à ce sujet, dans le respect du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Bien que l'État du Koweït se conforme à ses obligations, nous restons préoccupés par l'échec constant à obtenir des progrès concrets en termes de désarmement et à appliquer les engagements pris à cet égard. Nous réaffirmons la nécessité de sortir de l'impasse où les mécanismes des Nations Unies se trouvent depuis des décennies, du fait qu'ils ne parviennent pas à réaliser le moindre progrès quant aux questions relevant de ce point de l'ordre du jour. À cet égard, tous les États Membres doivent déployer des efforts accrus pour trouver des moyens efficaces de remédier à ces problèmes croissants.

La mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive est l'une des plus importantes mesures prévues par le TNP. La Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation a adopté une résolution portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Ce texte a été adopté dans le cadre de la prorogation indéfinie du Traité. Toutefois, cet objectif est loin d'être atteint, alors qu'Israël possède encore de telles armes, enfreignant ainsi toutes les résolutions internationales qui prévoient qu'il accède

au Traité et soumette ses installations nucléaires au système de garanties de l'AIEA. Israël rejette catégoriquement la mise en œuvre de tous les engagements liés à la Conférence d'examen. Nous demandons par conséquent que des mesures soient prises immédiatement pour établir une zone exempte d'armes nucléaires dans notre région et promouvoir le désarmement dans le monde entier.

Les progrès accomplis dans certains domaines du désarmement et de la non-prolifération sont porteurs d'espoir quant à la viabilité des efforts internationaux et régionaux continus pour mettre en place des cadres juridiques traitant des conséquences de la prolifération de tous types d'armes. Il faut trouver des solutions durables pour débarrasser le monde et ses habitants des risques de guerre et de conflit armé. Nous nous félicitons de l'existence du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui met depuis des décennies les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive sur un pied d'égalité. Néanmoins, nous avons récemment été témoins d'un nombre sans précédent d'attaques par missiles balistiques, commises par les milices houthistes contre le Royaume d'Arabie saoudite, pays frère, prenant pour cibles des civils et des sites religieux. Nous condamnons une fois de plus ces attaques qui se poursuivent, sans parler des attaques à l'arme chimique en Syrie. Nous sommes donc certains que la prolifération de ces armes continue, en dépit des traités et des résolutions qui les interdisent. À cet égard, nous réaffirmons que l'élimination complète et irréversible de ces armes est la seule façon de garantir leur non-prolifération et d'empêcher que des États ou des acteurs non étatiques ne menacent de les employer ou ne les emploient.

L'État du Koweït accorde un grand intérêt au phénomène du commerce illicite des armes légères, car celui-ci a un large impact négatif, renforce la violence armée et entraîne des conflits locaux et internationaux. Ce phénomène prolonge les conflits et les étend sur le plan géographique. L'État du Koweït réaffirme donc qu'il importe d'appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À ce sujet, mon pays se félicite de l'adoption du document final issu de la troisième Conférence d'examen, et nous réaffirmons la nécessité de préserver le caractère consensuel et la portée convenue de la mise en œuvre des programmes de travail et de se concentrer sur la lutte contre le commerce illicite, au lieu de limiter le droit légitime des

pays d'obtenir des armes essentielles ou d'insister pour ajouter des formules tirées d'accords non universels.

Ma délégation se réjouit à l'idée de consultations transparentes et souples à la Première Commission pour réunir un consensus et attend avec intérêt le jour où nous pourrions tous célébrer l'élimination du fléau des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, répondant ainsi aux ambitions et aux aspirations de tous les peuples du monde, qui veulent un monde de paix et de sécurité.

M. Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La délégation néozélandaise vous adresse ses meilleurs vœux de réussite, Monsieur le Président, à la tête de la Première Commission à sa soixante-treizième session, alors que nous passerons en revue l'évolution du désarmement et de la sécurité internationale à l'échelle multilatérale cette année.

Il y a en effet des faits positifs à inscrire au crédit du bilan de cette année, et il y a certains signes encourageants qui donnent à penser que cela pourrait s'appliquer à l'évolution observée dans la péninsule coréenne. Dans l'ensemble, toutefois, il est difficile d'être optimiste, notamment au vu des conflits qui se poursuivent dans diverses régions et des violations notables qui ont cours en ce qui concerne le droit international humanitaire.

Les efforts multilatéraux déployés dans des contextes variés sont menacés. La Commission doit en particulier s'inquiéter du fait qu'il semble à présent qu'on est nettement moins attaché à la lettre et à l'esprit des engagements passés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Cela ressort clairement dans le contexte nucléaire, où les tensions entre États dotés d'armes nucléaires sont à la hausse. Ma délégation a été particulièrement frappée par l'observation que le Secrétaire général a faite à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, indiquant que les conditions de sécurité mondiales se détérioraient, rendant les progrès en matière de désarmement nucléaire plus difficiles, et à la fois plus importants. Il serait difficile, je pense, de ne pas partager ce sentiment, et probablement tout aussi difficile de présenter à la communauté internationale un cercle vicieux de cause à effet qui ait plus de conséquences pour nous tous que celui-ci.

Pour la Nouvelle-Zélande, pour nos collègues de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, et pour la grande majorité des Membres de l'ONU, les risques croissants associés aux armes nucléaires, notamment par l'effet

de l'évolution technologique, de même que leurs conséquences humanitaires, confèrent une urgence réelle à la nécessité de progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande fait tout ce qui est en son pouvoir en tant qu'État non doté d'armes nucléaires pour promouvoir la cause du désarmement, y compris, tout récemment, par sa ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En même temps, nous continuons, comme nous le faisons déjà depuis longtemps – par exemple en tant que membre du Groupe de la levée de l'état d'alerte –, d'appeler à l'adoption de mesures transitoires aux fins de l'élimination de ces armes.

Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général, notamment par l'intermédiaire de son programme *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, publié en mai, pour imprimer un élan au débat sur le nucléaire et favoriser des progrès tangibles dans l'application des engagements existants sur le plan du désarmement nucléaire. Comme il l'a noté récemment,

« le désarmement reste essentiel pour garantir la non-prolifération. Ce sont les deux faces d'une même médaille. Si l'on recule sur l'un de ces aspects, on reculera inévitablement sur l'autre ».

La communauté internationale doit également s'opposer farouchement à ce que l'on revienne sur les engagements juridiquement contraignants pris au sujet des autres armes de destruction massive – tant chimiques que biologiques –, mais aussi sur les obligations régissant les armes classiques. Si nous ne le faisons pas et si, par exemple, les diverses violations récentes de la Convention sur les armes chimiques en Syrie, en Malaisie et au Royaume-Uni demeurent impunies, nous risquons de revenir, sur le plan moral, à ce que le Secrétaire général, se référant dans son programme aux récents emplois d'armes chimiques voire d'armes biologiques, appelle si justement une période d'obscurantisme. Si tel était le cas, les personnes prises au piège d'un conflit armé, qu'elles soient civiles ou militaires, pourraient seulement compter sur quelques-unes des avancées du droit international humanitaire chèrement acquises depuis la Première Guerre mondiale.

C'est pourquoi nous approuvons les propositions du Secrétaire général concernant la création d'une capacité d'enquête sur les allégations d'emploi d'armes biologiques et la mise en place d'un cadre permettant une action concertée en cas d'emploi effectif d'armes biologiques. Nous appuyons également son appel en faveur

d'une nouvelle volonté politique commune de rétablir le respect de la norme internationale interdisant les armes chimiques. De plus, nous continuons d'appuyer fermement les efforts déployés récemment par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en vue de mettre en place un mécanisme permettant d'identifier officiellement les auteurs d'attaques à l'arme chimique, afin qu'ils puissent dûment répondre de leurs actes.

Au cours de la décennie actuelle, l'avancée la plus significative en matière de droit international humanitaire et d'armes classiques a été l'adoption du Traité sur le commerce des armes, qui énonce une série d'interdictions précises afin de prévenir les transferts d'armes qui servent, entre autres, à commettre des attaques dirigées contre des civils et de graves violations des Conventions de Genève. Voilà désormais quatre ans que le Traité est en vigueur, et il est clair qu'il reste beaucoup à faire quant à son application et à son universalisation avant de pouvoir être sûr qu'il est en voie de limiter les effets dévastateurs résultant du commerce illicite ou irresponsable des armes.

Les armes légères et de petit calibre demeurent le principal catalyseur de la violence armée au quotidien. Nous nous félicitons que le Secrétaire général entende remédier aux efforts fragmentaires et limités, comme il le dit lui-même, de l'Organisation des Nations Unies face aux problèmes posés par les armes de petit calibre illicites et créer un nouveau fonds – un mécanisme unique qui servira de centre de mobilisation de l'assistance internationale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre. La Nouvelle-Zélande a eu le plaisir d'annoncer en juin qu'elle verserait 100 000 dollars à ce nouveau fonds. Nous espérons que ce fonds permettra de réduire les flux d'armes illicites et qu'avec le temps, il pourra contribuer à la promotion des principes et des buts énoncés dans le Traité sur le commerce des armes et au renforcement de la sécurité humaine, y compris dans notre région du Pacifique.

Dans son programme intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, le Secrétaire général conclut en espérant que le programme favorisera le désarmement et que tous les résultats positifs qui découlent des mesures de désarmement seront de nouveau au centre des efforts communs déployés par la communauté internationale pour la paix et la sécurité. La Commission a un rôle très important à jouer dans ce processus, ainsi que la responsabilité fondamentale de veiller au respect par les États du droit international

humanitaire et de leurs engagements en matière de désarmement et de non-prolifération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la durée de la première intervention est limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Comme à leur habitude, les États-Unis ont une fois de plus formulé des allégations sans fondement contre l'Iran. Cela fait longtemps que les États-Unis ne peuvent pas s'empêcher d'imposer des sanctions dans le cadre de leur politique étrangère. Cependant, en plus de cela, l'Administration actuelle est obsédée par l'idée de se retirer des accords internationaux et des institutions internationales. Pourquoi adopte-t-elle une telle position? Parce qu'elle ne veut pas respecter ses obligations. Elle ne veut pas avoir à répondre de ses actes. Elle ne veut pas être jugée par une cour internationale, que ce soit la Cour pénale internationale ou la Cour internationale de Justice. Elle ne veut pas agir en conformité avec la loi, et je dirais même qu'elle n'aime pas la loi. Par-dessus tout, elle adopte une telle position parce qu'elle pense que le désordre international sert davantage ses intérêts nationaux. Et c'est ce qu'elle met en pratique tous les jours. Les États-Unis se sont même retirés de deux instruments juridiques internationaux en une journée.

Contre toute attente, les États-Unis encouragent maintenant d'autres pays, ou plutôt les contraignent, à suivre leur exemple et à partager leur goût immodéré pour le retrait et la désobéissance. Les membres de la Commission souhaitent peut-être savoir comment ils s'y prennent. À titre d'exemple, depuis leur retrait illégitime du Plan d'action global commun, les États-Unis encouragent ouvertement tous les États à faire abstraction de la résolution 2231 (2015) sous peine de sanctions. C'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies que cela se produit. Qui plus est, les États-Unis contraignent désormais d'autres États à ne pas devenir parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ils ont à cet effet expressément renforcé leurs alliances avec l'OTAN, obligeant d'autres pays à faire fi du Traité sous peine d'en subir les conséquences.

Voilà comment les États-Unis se comportent aujourd'hui. Au lieu d'agir de manière responsable, les États-Unis tentent d'accuser les autres. Leur but est de dissimuler leurs agissements et de s'isoler, mais cela est

voué à l'échec, comme le montre la séance du Conseil de sécurité qu'a récemment présidée le Président des États-Unis (voir S/PV.8362). Alors que cette séance avait pour but d'isoler mon pays, l'Iran, ce sont au contraire les États-Unis qui se sont retrouvés totalement isolés.

Les États-Unis affirment aujourd'hui que l'Iran a refusé de dire la vérité sur son ancien programme nucléaire. Ils ne sont pas habilités à juger de la nature des programmes nucléaires d'un quelconque pays, y compris l'Iran. Une organisation internationale, l'Agence internationale de l'énergie atomique, est l'unique autorité mondiale compétente pour vérifier le non-détournement des matières nucléaires dans le cadre des programmes nucléaires des États. Elle a déjà confirmé que les matières nucléaires déclarées par l'Iran n'étaient pas détournées, le faisant notamment à 12 reprises dans le cadre du Plan d'action global commun, et elle n'a jamais fait état d'un quelconque détournement par l'Iran de ces matières. Au lieu de lancer des allégations infondées contre l'Iran, les États-Unis feraient mieux d'honorer leurs obligations en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de dire la vérité.

Les États-Unis prétendent également que l'Iran pose une menace en termes de prolifération des armes de destruction massive (ADM). C'est tout à fait vide de sens. L'Iran est partie à tous les traités interdisant ces armes et s'acquitte pleinement de ses engagements. Il est en réalité une victime des ADM propagées et fournies par les États-Unis. Le fait que les États-Unis ont fourni des armes chimiques à Saddam Hussein est avéré, y compris par les institutions américaines. Compte tenu de ces faits, les États-Unis ne peuvent cacher leur non-respect des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques.

Les États-Unis prétendent également que l'Iran continue de mettre au point et de mettre à l'essai des missiles balistiques et d'en encourager la prolifération. Nous ne participons pas à la prolifération, et ces allégations sont des mensonges éhontés fabriqués par les États-Unis et leurs alliés régionaux. En revanche, nous mettons au point des missiles balistiques. En dépit des protestations des États-Unis, le programme de missiles de l'Iran constitue une capacité de défense nationale classique. C'est un moyen de défense et de dissuasion contre les menaces étrangères. C'est un droit national qui nous revient en vertu du droit international et nous continuerons de l'exercer, sans demander la permission de qui que ce soit.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en anglais*) : Je suis contraint de dire quelques mots pour répondre aux allégations sans fondement proférées contre la Chine par un certain pays.

La Chine a toujours appelé à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires. Elle s'est également engagée à ne pas être le premier pays à utiliser des armes nucléaires, quels que soient le moment et les circonstances, et a promis sans ambiguïté de ne pas avoir recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine est le seul État doté d'armes nucléaires à avoir pris pareils engagements à ce jour. Depuis des décennies, la Chine maintient son arsenal nucléaire au niveau minimum requis pour sa sécurité nationale.

En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, la Chine a toujours été fermement opposée à la militarisation de l'espace et au déclenchement d'une course aux armements dans l'espace. À cet égard, nous appelons depuis des décennies la communauté internationale à engager au plus vite des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant pour empêcher que l'espace ne devienne un champ de bataille. À l'opposé, certains pays restent fidèles à une mentalité à somme nulle héritée de la guerre froide. Le pays qui détient l'arsenal nucléaire le plus important et le plus perfectionné continue de développer frénétiquement cet arsenal, notamment en y ajoutant des têtes nucléaires de faible puissance, ce qui ne fait qu'abaisser le seuil à partir duquel il pourrait utiliser des armes nucléaires. Ce type de comportement ne fait que fragiliser davantage l'équilibre stratégique mondial et compromet le processus international de désarmement nucléaire. Comme le dit l'Évangile selon Saint Mathieu,

« Ne jugez point, afin que nous ne soyiez point jugés. Car on vous jugera du jugement dont vous jugez... Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, et n'aperçois-tu pas la poutre qui est dans ton œil? ».(*La Bible, Matthieu 7:1-3*)

Un pays qui a commencé à constituer une force spatiale distincte et qui met en œuvre un programme de modernisation de son arsenal nucléaire coûtant 1 200 milliards de dollars est clairement mal placé pour montrer quiconque du doigt.

Je saisis cette occasion pour réitérer que la Chine restera engagée dans la voie du développement pacifique. Nous ne rechercherons jamais l'hégémonie, aussi

forts que nous puissions devenir, nous ne participerons à aucune course aux armements avec un autre pays et nous ne suivrons pas le mauvais exemple de l'unilatéralisme et de la propension au repli d'autres pays. Au contraire, la Chine travaillera avec acharnement pour défendre le multilatéralisme et l'ordre international basé sur le droit.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons eu des conversations très intéressantes ces trois derniers jours. Cependant, certains sujets concernant plusieurs États ont malheureusement pris une tournure quelque peu surréelle, et ceci est en grande partie en raison des positions adoptées sur la question des armes chimiques et de leur utilisation. À cet égard, beaucoup de choses n'ont malheureusement pas été dites ou l'ont été de manière erronée. J'invite donc les membres de la Commission à s'installer confortablement car je vais leur raconter une histoire.

Il était une fois un royaume d'une petite nation insulaire. Les choses n'allaient pas bien. Et les électeurs commencèrent subitement à prendre au sérieux les jeux politiques autour de son adhésion à l'Union européenne et surpris les dirigeants du pays en votant dans le mauvais sens. La popularité du parti au pouvoir s'effondra. Le Parlement commença à poser des questions de plus en plus gênantes et le Gouvernement n'inspira plus confiance. En d'autres termes, le spectre embarrassant d'un Brexit dur planait. Face à cette situation, les sages femmes et hommes de l'île se tournèrent vers leur grand frère pour lui demander son aide et ses conseils avisés. Ils réfléchirent ensemble et décidèrent de rejeter toutes leurs fautes sur la Russie, d'autant plus que depuis cinq siècles, ces attaques peu chevaleresques – pour dire les choses franchement – contre la Russie étaient assez fréquentes. Ils jetèrent leur dévolu sur un sujet intéressant et fort populaire, l'utilisation d'armes chimiques, et choisirent une petite ville charmante de leur pays, du nom de Salisbury, dont il se trouve qu'elle était située à proximité d'un des plus grands laboratoires de développement d'agents d'armes chimiques au monde. Ils trouvèrent la bonne cible, un espion à la retraite depuis longtemps et qui n'intéressait plus personne, au nom évocateur de Skripal. Ils lui donnèrent une petite dose de poison. Sa fille était malheureusement venue lui rendre visite à ce moment-là, mais tout était sous contrôle. Puisqu'ils avaient effectué l'empoisonnement eux-mêmes, ils pouvaient le traiter eux-mêmes immédiatement. Cependant, nous fûmes tous témoins de l'histoire folle et absurde qui en résulta.

La terrible Russie avait utilisé une arme chimique portant le nom ésotérique de Novitchok contre ces pauvres insulaires. Qui aurait pu imaginer une situation aussi surréaliste? Mais cela avait bel et bien eu lieu, et il fallait que la Russie rende des comptes et soit punie. Naturellement, les médias, achetés et payés par l'État, tout docilement, se firent l'écho de cette histoire, d'autant plus que c'était le moment idéal, juste avant l'élection présidentielle en Russie. Comment auraient-ils pu laisser passer l'occasion de faire du tort à Poutine, le Président russe, dont la cote de popularité était extrêmement enviable, non seulement dans son pays, mais aussi dans le monde entier? Leurs alliés de l'OTAN et même certains non-alliés, exprimèrent leur solidarité aveugle. Après tout, s'opposer à la Russie était un effort collectif, car après tout, la Russie était la menace la plus terrible dans le monde.

Mais ce plan échoua. Pour une raison inconnue, la Russie refusa d'admettre sa culpabilité perfide. Elle refusa de se terrer dans un coin ou de verser des torrents de larmes. Quelle horreur! La Russie exigea au contraire qu'une enquête soit menée sur cet acte de provocation. Mais il n'y avait rien à comprendre ou à élucider, car tout avait été truqué. Aucun expert qui se respectait, y compris les experts des services de renseignement de cet État insulaire, n'osa risquer sa réputation, et, jusqu'à présent, rien n'a été confirmé ni infirmé par qui ce soit. Cela n'a rien de surprenant. Même les écoliers qui apprennent la chimie savent que donner à quelqu'un une petite quantité de poison et le guérir miraculeusement sur place est une chose, mais qu'utiliser des armes chimiques réservées à l'usage militaire en est une autre. Un petit flacon de cette arme aurait suffi pour anéantir instantanément tous les habitants de Salisbury, ce que, bien sûr, les insulaires n'auraient pas fait, même pour combattre la terrible Russie.

Mais Moscou était si rusée qu'elle continua de poser des questions aux habitants de l'île et même d'exiger d'avoir accès à ses citoyens empoisonnés. Les choses allaient vraiment mal pour les insulaires. Certains partenaires plus raisonnables proposèrent même de tout laisser tomber et de tout oublier, rappelant que Colin Powell avait brandi un petit flacon ici même à l'ONU, et que cela avait eu pour conséquence la destruction hâtive d'un État et que des centaines de milliers de civils avaient été tués ou blessés. Et étrangement, il s'en était tiré. Il s'était excusé, prétendant avoir été tragiquement induit en erreur. Et tout le monde oublia cette histoire comme si de rien n'était. J'y pense, Tony Blair avait lui aussi demandé pardon. Peut-être était-il donc aussi

possible d'oublier toute cette affaire des Skripal. Mais non. La Russie était perfide. La Russie ne voulait pas se taire. Ils avaient voulu humilier la Russie, mais la Russie ne voulait pas se laisser humilier. En plus, elle continuait de poser des questions aux insulaires et au monde entier. Mais ils n'avaient rien à dire.

Les insulaires eurent alors une autre idée. Ils décidèrent d'aller encore plus loin, en empoisonnant deux de leurs sans-abris. Cela ne les inquiétait outre mesure. Peut-être que cela pouvait donner quelque chose. Il y eut un nouveau tollé dans les médias. Maintenant, on parlait d'autre chose et on pouvait détourner l'attention des membres de la population de leurs vrais problèmes et de la menace imminente d'un Brexit scandaleux.

Le temps passa, mais la Russie ne voulut pas lâcher prise. Elle continua de poser des questions. Elle alla même devant les tribunaux, et en Grande-Bretagne de surcroît, ce qui était choquant. Ils n'avaient pas d'autre choix que de continuer à faire semblant. Alors, ils trouvèrent des touristes russes – comme par hasard, ils venaient en masse en Grande-Bretagne, y compris à Salisbury, – avec des visages maussades qui semblaient pouvoir faire l'affaire. Je me souviens que c'est ainsi qu'ils représentaient habituellement les espions russes dans les films. Et ils les accusèrent d'avoir empoisonné les Skripal. Pas de preuve? Aucune importance. De toute manière, qui, parmi les grandes démocraties, se souciait de détails aussi insignifiants? Le plus important était de faire porter le chapeau à quelqu'un et d'en faire toute une histoire dans les médias. Quelqu'un aurait-il vraiment osé ne pas le croire? Croyez-le ou non, quelqu'un l'a fait.

Le temps de parole qui m'était imparti est épuisé, mais cette histoire n'est pas terminée. Malheureusement, la suite sera pour une autre fois.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je dois informer la Commission que les interprètes devront partir à 13 heures, dans deux minutes. Après 13 heures, toutes les interventions au titre du droit de réponse pourront être faites dans l'une des six langues officielles de l'ONU mais ne seront pas interprétées dans les autres langues.

M^{me} Plath (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'adresser à mon collègue russe. Moi aussi, j'aime les bonnes histoires. Je préfère toutefois la réalité à la fiction. Nous avons un dicton en anglais qui dit que la vérité est plus étrange que la fiction. S'agissant de la Russie et de ses

nombreuses violations flagrantes en ce qui concerne les armes chimiques, je ne pense pas que les faits puissent être plus réels qu'ils ne le sont déjà. Je ne m'étendrai donc pas davantage sur cette question, car je sais qu'elle a déjà été abordée à plusieurs reprises dans nos déclarations. Je suis sûre que nous continuerons d'en discuter dans les jours à venir, et notre position reste inchangée.

À mon collègue de la Chine, lorsque la Chine sera prête à avoir des discussions franches et honnêtes sur son utilisation d'armes antisatellites, nous pourrons peut-être nous asseoir et avoir un dialogue réaliste et véritablement constructif sur les moyens de régler cette question. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, en ce qui concerne la maîtrise des armements, nous n'apporterons ni n'accepterons aucun traité juridiquement contraignant qui ne soit pas effectivement vérifiable, ce qui est un des principaux défauts du traité auquel mon collègue faisait référence.

Je sais que tout le monde attend impatiemment la pause déjeuner. Ma réponse à l'Iran sera donc brève. Je pourrais dire que ma délégation est choquée par les accusations ridicules de l'Iran, mais je pense que cela va sans dire, car c'est l'histoire la plus invraisemblable que nous avons entendue aujourd'hui. La seule addiction des États-Unis consiste à demander des comptes à ceux qui violent sans cesse les normes, les traités et les accords internationaux, chaque fois que nous constatons des comportements aussi choquants. Nous ne serons pas l'otage d'accords internationaux qui sont constamment violés par ceux qui sont censés être nos partenaires au titre de ces traités. Les vraies victimes, ici, sont celles du terrorisme parrainé par l'État iranien, qu'il continue de financer dans toute la région, notamment au Yémen. Ce sont ces victimes qu'il nous faut rappeler, pas celles qui figurent dans les boniments que nous ont racontés aujourd'hui mon collègue, lequel n'est manifestement pas informé que son gouvernement fait usage d'armes chimiques.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : L'anglais n'est pas ma langue maternelle, mais je vais tâcher de me faire comprendre.

Je n'ai qu'une seule question à poser à mes collègues des États-Unis. Si je comprends bien, ils n'aiment pas les accords internationaux juridiquement contraignants qui ne sont pas vérifiables. Est-ce à dire qu'ils vont maintenant se retirer de la Convention sur les armes biologiques?

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je n'aime pas devoir citer des noms – dans mon premier droit de réponse, je n'avais mentionné le nom d'aucun autre pays – mais puisque notre collègue des États-Unis a une fois de plus pointé la Chine du doigt, je me dois de répondre.

Tout le monde sait que les États-Unis détiennent un système général de défense antimissile. La plupart de ces systèmes, qu'ils soient déployés au sol ou dans l'espace, peuvent servir d'armes antisatellites. La Chine est plus que disposée à débattre de ces capacités matérielles avec les États-Unis.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste et sommes arrivés au terme du temps qui nous est imparti.

Je donne maintenant la parole à la Secrétaire de la Commission.

M^{me} Elliott (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : La délégation sud-africaine souhaite informer les délégations que des consultations plénières sur son projet de résolution A/C.1/73/L.63, intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects », auront lieu dans la salle de conférence A à 13 h 15.

La séance est levée à 13 h 5.